

N° 89-634-X au catalogue — N° 001
ISSN 1918-4972
ISBN 978-1-100-90139-8

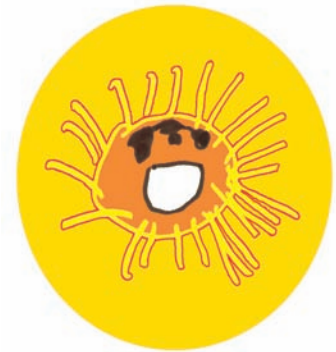
Document analytique

L'Enquête sur les enfants autochtones, 2006 : la famille, la collectivité et la garde des enfants

Division de la statistique sociale et autochtone

Immeuble Jean Talon, 7^e étage, 170 promenade Pré Tunney
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone : 613-951-5979



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 89-634-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

L'Enquête sur les enfants autochtones, 2006 : la famille, la collectivité et la garde des enfants

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2008

N° 89-634-X n° 001 au catalogue

ISSN 1918-4972

ISBN 978-1-100-90139-8

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 89-634-X).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Remerciements

Statistique Canada désire souligner le partenariat de collaboration du groupe consultatif technique (GCT) de l'Enquête sur les enfants autochtones, qui ont apporté une expertise et des conseils inestimables tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'enquête. Le GCT se composait d'un groupe représentatif d'éducateurs autochtones et non autochtones, de chercheurs et d'autres professionnels du développement de la petite enfance. Statistique Canada tient à remercier tout spécialement tous les membres du GCT et les aînés émérites pour leur engagement envers une enquête sur les enfants adaptée à la culture et un processus qui respecte les valeurs des Premières nations, des Métis et des Inuits.

Aînés

Don Garrow
Rhoda Innuksuk

Groupe consultatif technique

Kim Anderson
Jessica Ball
Marie-Hélène Bergeron
Tracy Brown
Jaynane Burning-Fields
Madeleine Dion Stout
Margaret Gauvin
Alfred Gay
Joan Glode
Reid Hartry
Taunya Lynne Laslo
Pierre Lejeune
Violet Meguinis
Sharla Peltier
Diane Roper Sutherland
Carol Rowan
Rob Santos
Shaun Soonias
Donald Taylor
Debra Wright

Table des matières

Faits saillants	5
Introduction	8
Partie 1 – Les enfants des Premières nations vivant hors réserve	10
Introduction.....	10
Les jeunes enfants des Premières nations et leur famille	12
Taille de la famille	12
L'âge des parents	13
Les modalités de vie des jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve.....	13
Les liens entre les générations : vivre avec des grands-parents	14
Les personnes qui s'occupent des enfants des Premières nations	15
Les jeunes enfants des Premières nations vivent dans une famille économique à faible revenu	16
Les sentiments à l'égard du logement et de la vie quotidienne	18
Les sentiments à l'égard du quartier	19
Les activités culturelles.....	20
La participation à des activités traditionnelles et culturelles	20
De l'aide pour comprendre la culture et l'histoire des Premières nations	21
Les services de garde.....	22
Les services de garde qui favorisent les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles	23
Résumé.....	23
Partie 2 – Les enfants métis	24
Introduction.....	24
Les jeunes enfants métis et leur famille	25
Taille de la famille	25
L'âge des parents	26
Les enfants métis sont élevés par des parents plus jeunes que ce n'est le cas des enfants non autochtones. Selon le Recensement de 2006, 22 % des enfants métis de moins de six ans avaient une mère âgée de 15 à 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.....	26
Les modalités de vie des jeunes enfants métis.....	26
Les liens entre les générations : vivre avec des grands-parents	26
Les personnes qui s'occupent des enfants métis	27
Tableau 2.3 Fréquence de l'attention portée aux enfants métis de moins de six ans, 2006	28
Les jeunes enfants métis vivant dans une famille économique à faible revenu	28
Les sentiments à l'égard du logement et de la vie quotidienne	30
Les sentiments à l'égard du quartier	31

Table des matières (suite)

Les activités culturelles.....	32
La participation à des activités traditionnelles et culturelles	32
De l'aide pour comprendre la culture et l'histoire des Métis	33
Les services de garde.....	34
Les services de garde qui font la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles	35
Résumé.....	35
Partie 3 – Les enfants inuits	36
Introduction.....	36
Les jeunes enfants inuits et leur famille	36
Taille de la famille.....	36
L'âge des parents	37
Les modalités de vie des enfants inuits	37
L'adoption dans les familles inuites.....	38
Les liens entre les générations : vivre avec des grands-parents	39
Les personnes qui s'occupent des enfants inuits.....	40
Le statut socioéconomique des jeunes enfants inuits.....	41
Les sentiments à l'égard du logement et de la vie quotidienne	42
Les sentiments à l'égard du quartier	43
Tableau 3.4 Pourcentage, des enfants inuits dont les parents ou les tuteurs ont dit que leur collectivité était « excellente » ou « très bien » pour des caractéristiques sélectionnées, selon la région inuit, 2006.....	44
Les activités culturelles.....	45
La participation à des activités traditionnelles et culturelles	45
De l'aide pour comprendre l'histoire et la culture inuit	46
Les services de garde.....	46
Les services de garde qui font la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles	47
Résumé.....	48
Références	49

À propos de l'enquête sur les enfants autochtones

L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) offre un vaste ensemble de données sur les enfants autochtones (métis, inuit et des Premières nations vivant hors réserve) de moins de 6 ans vivant en milieu urbain, rural et dans les collectivités du Nord partout au Canada. L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) a été conçue pour brosser le portrait du développement des jeunes enfants autochtones ainsi que des conditions sociales et de vie dans lesquelles ils apprennent et grandissent.

L'enquête a été élaborée par Statistique Canada et des conseillers autochtones de différentes régions du pays et menée en partenariat avec Ressources humaines et Développement social Canada.

L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) est une enquête postcensitaire, c'est-à-dire que l'échantillon a été sélectionné à même les enfants vivant dans des ménages privés pour qui les réponses au questionnaire de Recensement 2006 indiquaient qu'ils se trouvaient dans au moins l'une des catégories suivantes :

- ils avaient des ancêtres autochtones;
- ils s'identifiaient soit comme des Indiens de l'Amérique du Nord et / ou des Métis et / ou des Inuit;
- ils avaient le statut d'Indien inscrit ou d'Indien visé par un traité;
- ils appartenaient à une bande indienne.

Bien qu'à l'échelle nationale, l'EEA porte sur les enfants des Premières nations vivant hors réserve, les enfants métis et les enfants inuit, des renseignements ont également été recueillis dans certaines collectivités des Premières nations du Québec, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les résultats de l'Enquête sur les enfants autochtones ne portent donc pas sur tous les enfants des Premières nations vivant au Canada. Ils portent cependant sur les enfants des Premières nations (de moins de 6 ans) vivant hors réserve dans les dix provinces et sur tous les enfants des Premières nations (de moins de 6 ans) dans les territoires. En outre, les enfants non autochtones des territoires ont été inclus dans l'Enquête auprès des enfants du Nord. Le présent article analytique s'attarde sur les enfants des Premières nations vivant hors réserve, les enfants métis et les enfants inuit. Un faible nombre d'enfants inuit et métis vivent dans une réserve et ne sont pas visés par l'EEA.

La définition de l'identité autochtone est utilisée dans le rapport. Pour l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA), l'identité des enfants a été définie par leurs parents ou tuteurs, soit comme des Indiens de l'Amérique du Nord et / ou des Métis et / ou des Inuit. L'expression « enfants des Premières nations » y désigne les enfants vivant hors réserve et identifiés comme étant Indiens de l'Amérique du Nord.

Il était possible de donner une seule réponse ou plusieurs à la question portant sur l'identité autochtone dans l'EEA (environ 3 % des enfants d'identité autochtone dans l'EEA s'identifiaient avec plus d'un groupe). Dans la présente publication, les données combinent des populations ayant une seule identité autochtone ou plusieurs. À titre d'exemple, les tableaux de données sur les Métis incluent ceux qui ont été indiqués uniquement comme Métis et ceux qui ont été désignés à la fois comme Métis et comme membres d'un autre groupe autochtone (par exemple, Métis et Indiens de l'Amérique du Nord).

Dans le présent rapport, on a utilisé les données du recensement pour les cas où les répondants ont donné une seule réponse à la question sur l'identité autochtone. Moins de 1 % des enfants autochtones de moins de 6 ans ont été désignés comme appartenant à plus d'un groupe autochtone dans le Recensement de 2006. À des fins de convergence avec les données du recensement préalablement diffusées, ce sont les chiffres du recensement plutôt que les chiffres découlant de l'EEA qui servent à décrire le nombre d'enfants inuit, métis et des Premières nations vivant hors réserve.

L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) a été menée entre octobre 2006 et mars 2007. Le présent rapport est fondé sur les renseignements fournis par les parents ou les tuteurs d'environ 10 500 enfants autochtones de moins de six ans. Des interviews sur place ont été réalisées dans des collectivités inuit, dans les Territoires du Nord-Ouest (sauf à Yellowknife) et dans d'autres régions éloignées, tandis que des interviews téléphoniques ont été conduites ailleurs. Le taux de réponse global de l'EEA s'est chiffré à 81,1 %.

Pour obtenir plus de détails sur l'enquête, veuillez consulter *L'Enquête sur les enfants autochtones, 2006 : Guide des concepts et méthodes* (n° 89-634 au catalogue).

Faits saillants

- Selon le Recensement de 2006, les enfants autochtones représentent une proportion croissante de tous les enfants, tout spécialement dans les territoires et les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba.
 - Par exemple, bien que les Autochtones aient constitué 10 % de la population vivant hors réserve en Saskatchewan en 2006, les enfants autochtones représentaient, quant à eux, 20 % de tous les enfants de moins de six ans.
- Selon le Recensement de 2006, il y avait environ 7 000 enfants inuit, 35 000 enfants métis et 47 000 enfants des Premières nations¹ vivant hors réserve âgés de moins de six ans à la grandeur du Canada².
- Comparativement aux enfants non autochtones, un pourcentage plus élevé de jeunes enfants autochtones grandissent dans de grandes familles et ont de jeunes parents.
 - Environ 28 % des enfants inuits, 17 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et 11 % des enfants métis vivaient dans une famille qui comptait au moins 4 enfants, comparativement à 8 % des enfants non autochtones au Canada.
 - Les enfants autochtones sont plus susceptibles d'être élevés par des parents plus jeunes que les enfants non autochtones. Parmi les enfants de moins de six ans, 26 % des enfants inuits, 27 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et 22 % des enfants métis avaient des mères âgées de 15 à 24 ans comparativement à 8 % des enfants non autochtones.
- De nombreuses personnes, y compris les membres de la collectivité et de la famille étendue, contribuent à l'éducation des jeunes enfants autochtones.
 - En 2006, parmi les enfants de moins de six ans, 67 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve, 69 % des enfants métis et 71 % des enfants inuits étaient pris en charge par leurs grands-parents au moins une fois par semaine. En outre, 26 % des enfants des Premières nations, 24 % des enfants métis et 35 % des enfants inuits étaient pris en charge par les aînés au moins une fois par semaine.
- À l'inverse des enfants non autochtones, une plus grande proportion de jeunes enfants autochtones vivaient dans une famille économique à faible revenu.
 - Plus de la moitié (57 %) des enfants des Premières nations vivant dans une région métropolitaine de recensement (RMR)³ habitaient dans une famille économique à faible revenu, tout comme 45 % des enfants inuits et 42 % des enfants métis. Par contre, seulement 21 % des enfants non autochtones vivaient dans une RMR, habitaient dans une famille économique à faible revenu.

1. Les enfants étaient identifiés comme « Amérindiens du Nord » mais l'expression « enfants des Premières nations » est utilisée de manière interchangeable dans le présent rapport.

2. Les réserves et les établissements indiens des 10 provinces ont été exclus. Tous les enfants métis, inuit et des Premières nations vivant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest ont été inclus dans la population cible de l'enquête. Au total, dans le Recensement de 2006, on a dénombré 131 000 enfants autochtones âgés de moins de six ans, dont environ 40 000 vivaient dans une réserve et 91 000, hors réserve. (Une réserve est une terre réservée et désignée pour être utilisée et occupée par une bande ou un groupe indien en tant que telles, les expressions « dans une réserve » et « hors réserve » ne s'appliquent généralement pas aux Métis et aux Inuit.) Ces 91 000 enfants comprenaient 47 000 enfants des Premières nations vivant hors réserve, 35 000 enfants métis, 7 000 enfants inuit et environ 2 000 enfants réputés appartenir à plus d'un groupe d'identité autochtone ou être des Indiens inscrits ou visés par un traité et / ou des membres d'une bande indienne ou d'une Première nation ne déclarant pas d'appartenance à un groupe autochtone. À des fins de convergence avec les données du recensement préalablement diffusées, ce sont les chiffres du recensement plutôt que les chiffres découlant de l'EEA qui servent à décrire le nombre d'enfants inuit, métis et des Premières nations vivant hors réserve. Veuillez consulter le « Guide des concepts et méthodes de l'EEA » pour obtenir une explication détaillée du lien entre l'EEA et le Recensement (n° 89-634 au catalogue).

3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants.

- Les parents ou les tuteurs des enfants autochtones ont indiqué des niveaux d'insatisfaction plus élevés par rapport à leur logement en comparaison avec d'autres aspects de leur vie quotidienne.
 - Les parents ou les tuteurs de 29 % des enfants inuits, 21 % des enfants métis et 28 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve se sont déclarés « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de leurs finances.
 - Les parents ou les tuteurs de 30 % des enfants inuits, 10 % des enfants métis et 16 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve ont déclaré être « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de leur logement.
 - Les enfants inuits étaient six fois plus susceptibles que les enfants non autochtones de vivre dans un logement surpeuplé (43 % par rapport à 7 %). En outre, un pourcentage plus élevé d'enfants inuits vivaient dans un logement nécessitant des réparations importantes (29 %), comparativement à 8 % des enfants non autochtones.
 - Parmi les enfants des Premières nations vivant hors réserve, 18 % habitaient dans un logement nécessitant des réparations importantes, tout comme 15 % des enfants métis.

- Les parents ou les tuteurs ont déclaré des taux de satisfaction relativement élevés à l'égard de leurs réseaux de soutien de la famille, d'amis et d'autres personnes.
 - Les parents ou les tuteurs de 90 % des enfants des Premières nations, de 93 % des enfants métis et de 89 % des enfants inuits se sont déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits » du soutien social offert par des membres de la famille, des amis et d'autres personnes.
 - Contrairement au taux de satisfaction à l'égard des finances et du logement, où on constate de grands écarts entre les enfants vivant dans une famille à faible revenu et ceux vivant dans une famille plus aisée, l'écart est faible sinon inexistant pour les niveaux de satisfaction à l'égard des réseaux de soutien (soutien des membres de la famille, d'amis et d'autres personnes) entre les enfants vivant dans une famille à faible revenu et ceux vivant dans une famille plus aisée (pour les enfants des Premières nations vivant hors réserve et les enfants métis).

- Bien que les parents ou les tuteurs des enfants métis et des Premières nations soient en général satisfaits de leur collectivité pour de nombreux aspects, y compris celui de pouvoir y élever des enfants, ils étaient moins satisfaits de l'accès aux activités et aux services favorisant les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles.
 - Au moins la moitié des enfants métis et des Premières nations vivant hors réserve habitaient dans des collectivités qualifiées par leurs parents ou les tuteurs de lieux « excellents » ou « très bien » ayant de bonnes écoles et suffisamment d'installations pour les enfants. À titre de comparaison, environ un enfant sur six vivaient dans des collectivités jugées « excellentes » ou « très bien » en tant qu'endroits offrant des activités culturelles autochtones.
 - Environ 45 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et 31 % des enfants métis connaissaient une personne qui les aidait à comprendre leur culture autochtone.
 - En 2006, 24 % des enfants des Premières nations et 14 % des enfants métis qui se faisaient garder étaient placés dans un service de garde favorisant les coutumes et les valeurs traditionnelles et culturelles.

- Les enfants inuits semblent avoir davantage accès aux activités culturelles que leurs homologues métis et des Premières nations.
 - Les parents ou les tuteurs des enfants inuits de l'Inuit Nunaat⁴ étaient plus susceptibles de dire que leur collectivité s'avérait un lieu « excellent » ou « très bien » pour offrir des activités culturelles (31 %), comparativement aux enfants des Premières nations vivant hors réserve (17 %) et aux enfants métis (16 %).
 - Le service de garde de 56 % des enfants inuits favorisait les coutumes et les valeurs traditionnelles et culturelles, ce qui représente un taux bien plus élevé que celui des enfants des Premières nations vivant hors réserve (24 %) et celui des enfants métis (14 %). Dans l'Inuit Nunaat, le service de garde de 70 % des enfants faisait la promotion des coutumes et valeurs traditionnelles et culturelles.
 - Une grande proportion d'enfants inuits (56 %), surtout dans l'Inuit Nunaat (63 %), avait pris part à des activités traditionnelles telles que des danses du tambour et des rassemblements, comparativement à 46 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et 28 % des enfants métis.

4. Quatre régions composent l'Inuit Nunaat, qui signifie « mère patrie inuit » en langue inuit. Ces quatre régions sont : le Nunatsiavut dans le Nord du Labrador, le Nunavik dans le Nord du Québec, le territoire du Nunavut et la région d'Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest.

Introduction

Peut-être qu'avant tout, les enfants sont considérés dans diverses traditions autochtones comme des dons du Créateur; le but de la vie est d'en prendre soin. Les soins et l'éducation ne sont pas limités par les écoles, par des fragmentations du corps, de l'esprit et de l'âme ou par des étapes de la vie. Avant la naissance et jusqu'après la mort, les enfants demeurent un legs sacré prêté aux parents par le Créateur [TRADUCTION LIBRE] (Stairs et al., 2002 : 323).

Un nombre croissant d'ouvrages de recherche révèlent que les expériences des enfants pendant les cinq premières années de leur vie auront une incidence durable sur leur réussite ultérieure à l'école, au travail et dans de nombreux autres aspects d'une vie saine et satisfaisante [...] Certains diront que les meilleurs investissements dans le domaine de l'apprentissage sont ceux qui touchent l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, et ils n'auront pas tort puisqu'il est vrai que les premières années de vie sont marquantes à tous les égards (Conseil canadien sur l'apprentissage, 2007).

Les enfants autochtones constituent une proportion croissante de tous les enfants du Canada et on prête de plus en plus attention à l'importance de la petite enfance comme point de départ des perspectives de vie (Conseil canadien sur l'apprentissage, 2007). On manque de données sur les jeunes enfants autochtones. Pour combler les lacunes, Statistique Canada et des conseillers autochtones provenant de tout le pays ont élaboré l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) et l'ont réalisée en collaboration avec Ressources humaines et Développement social Canada. Cette enquête présente un vaste ensemble de données sur les enfants autochtones de moins de six ans vivant en milieu urbain, rural et dans des collectivités du Nord partout au Canada. Ces données peuvent aider à mieux comprendre les conditions sociales et de vie dans lesquelles les enfants autochtones apprennent et grandissent et elles seront utiles pour prendre des décisions stratégiques éclairées touchant la vie de ces enfants.

L'enquête a été conçue avec la participation directe, entre autres, de parents, de travailleurs de première ligne, d'éducateurs de la petite enfance, de chercheurs, de diverses organisations autochtones. Un groupe consultatif technique (GCT), composé de spécialistes du développement de la petite enfance chez les Autochtones et représentant divers milieux autochtones, a été créé pour donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête. À partir des recommandations du GCT, l'EEA a été conçue de manière holistique, pour recueillir de l'information sur une vaste gamme de sujets, notamment la santé, le sommeil, l'alimentation, le développement, les soins, la garde, l'école, la langue, le comportement et les activités de l'enfant. Étant donné que l'environnement des enfants joue un rôle important dans leur développement et leur bien-être, certaines données ont été recueillies sur leurs parents ou tuteurs, ainsi que sur leur quartier ou leur collectivité.

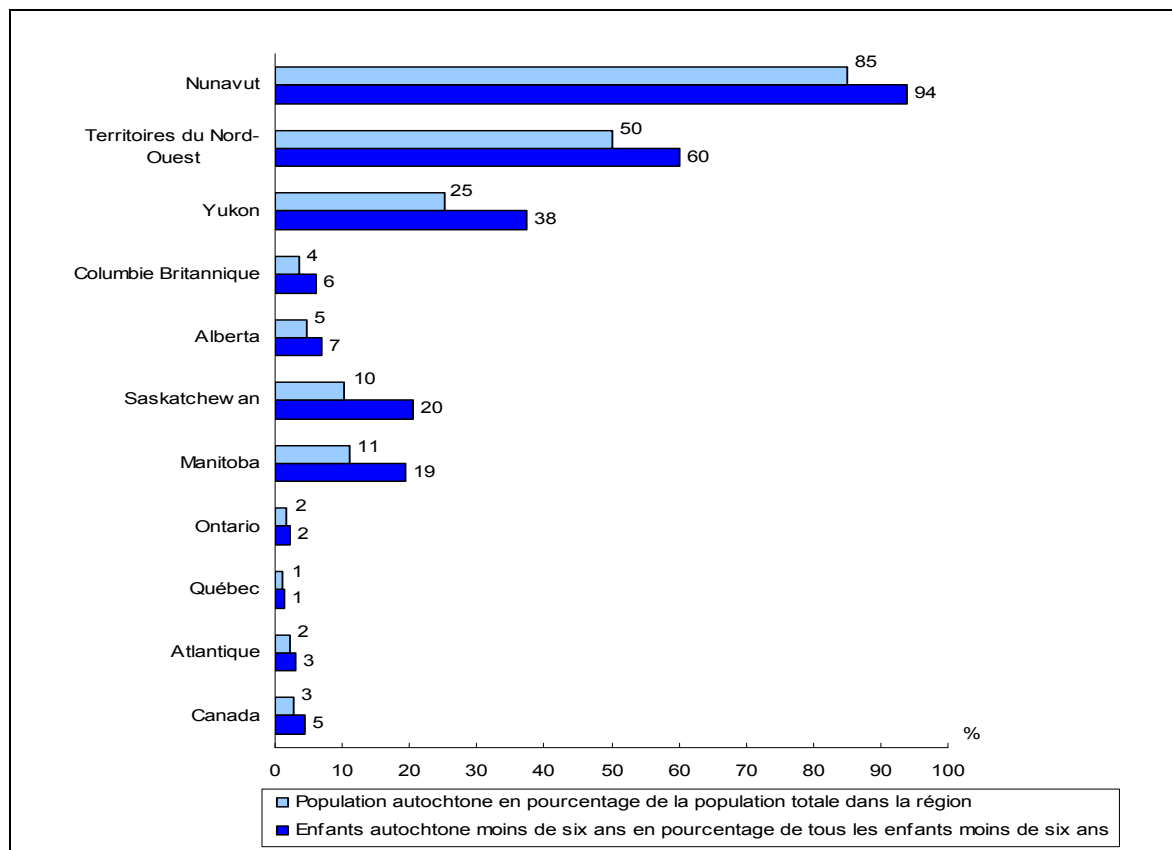
Contexte

Selon le Recensement de 2006, il y avait environ 7 000 enfants inuits, 35 000 enfants métis et 47 000 enfants des Premières nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans partout au Canada⁵.

Selon un rapport de Statistique Canada (2008), la population autochtone s'accroît rapidement, à un rythme qui dépasse celui du reste de la population canadienne. Les enfants autochtones constituent une proportion croissante de tous les enfants du Canada, surtout dans certaines provinces de l'Ouest et dans les territoires. Par exemple, en Saskatchewan, les Autochtones constituent 10 % de la population provinciale totale vivant hors réserve mais les enfants autochtones de moins de six ans représentent 20 % de tous les enfants de la Saskatchewan de moins de six ans (vivant hors réserve) (graphique 1).

Graphique 1

Population autochtone en pourcentage de la population totale et enfants autochtone âgé de moins de six ans en pourcentage de tous les enfants de moins de six ans, excluant les réserves, Canada, provinces et territoires, 2006



Nota : Tous les enfants métis, inuits et des Premières nations vivant dans les territoires ont été inclus.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

5. Au total, dans le Recensement de 2006, on a dénombré 131 000 enfants autochtones âgés de moins de six ans, dont environ 40 000 vivaient dans une réserve et 91 000, hors réserve. (Une réserve est une terre réservée et désignée pour être utilisée et occupée par une bande ou un groupe indien – en tant que telles, les expressions « dans une réserve » et « hors réserve » ne s'appliquent généralement pas aux Métis et aux Inuit.) Ces 91 000 enfants comprenaient 47 000 enfants des Premières nations vivant hors réserve, 35 000 enfants métis, 7 000 enfants inuit et environ 2 000 enfants réputés appartenir à plus d'un groupe d'identité autochtone ou être des Indiens inscrits ou visés par un traité et / ou des membres d'une bande indienne ou d'une Première nation ne déclarant pas d'appartenance à un groupe autochtone. À des fins de convergence avec les données du recensement préalablement diffusées, ce sont les chiffres du recensement plutôt que les chiffres découlant de l'EEA qui servent à décrire le nombre d'enfants inuit, métis et des Premières nations vivant hors réserve. Veuillez consulter le « Guide des concepts et méthodes de l'EEA » pour obtenir une explication détaillée du lien entre l'EEA et le Recensement (no 89-634-X au catalogue).

Cette brève analyse examine les thèmes de la famille, de la collectivité et de la garde des enfants. Elle doit servir de point de départ pour comprendre dans quelles circonstances les enfants autochtones vivent et grandissent. Le rapport se divise en trois parties : la première partie aborde ces thèmes pour les enfants des Premières nations vivant hors réserve; la deuxième partie porte sur les enfants métis et la troisième partie traite des enfants inuits.

À titre d'enquête postcensitaire, l'EEA a été conçue pour aider à comprendre les grandes tendances décrites par le Recensement. Voilà pourquoi les données de l'EEA et du recensement sont incluses dans le présent rapport. Des comparaisons ont été faites seulement lorsque les différences étaient significatives au niveau de 5 %.

Partie 1 – Les enfants des Premières nations vivant hors réserve

Introduction

« Les enfants occupent une place particulière dans les cultures autochtones. Selon la tradition, ils sont un don des esprits[...] [L'enfant] possède en lui des dons qui se manifestent lorsqu'il devient enseignant, mère, chasseur, conseiller, artisan ou visionnaire. Il apporte des forces nouvelles à la famille, au clan et au village. Sa présence joyeuse rajeunit le cœur des anciens. » (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996)

Le Recensement de 2006 a permis de dénombrer environ 47 000 enfants des Premières nations de moins de six ans et vivant hors réserve au Canada⁶. La majorité (78 %) des enfants des Premières nations vivant hors réserve habitaient en milieu urbain (46 % étaient dans des régions métropolitaines de recensement et 32 % étaient dans de plus petits centres urbains). Les 22 % restant vivaient en région rurale.

Les deux tiers (67 %) des enfants des Premières nations vivant hors réserve étaient des Indiens inscrits ou visés par un traité. Les caractéristiques des enfants des Premières nations vivant hors réserve varient selon qu'ils sont des Indiens inscrits ou non. Par exemple, en 2006, un pourcentage plus élevé d'enfants des Premières nations vivant hors réserve et ayant le statut d'Indien inscrit connaissaient une langue autochtone, vivaient dans une famille économique à faible revenu et habitaient dans une famille monoparentale, comparativement aux enfants des Premières nations vivant hors réserve et n'ayant pas le statut d'Indien inscrit (Recensement de 2006). Les écarts dans les constatations applicables à ces deux groupes se retrouvent partout dans le rapport. (Pour de plus amples renseignements concernant les Indiens inscrits ou visés par un traité, voir l'encadré : *Indiens inscrits*).

La présente partie aborde certains aspects de la vie familiale et communautaire des enfants des Premières nations de moins de six ans et vivant hors réserve.

6. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, la population des enfants des Premières nations inclut ceux vivant dans des collectivités des Premières nations et ceux vivant hors de telles collectivités.

Indiens inscrits

Dans l'enquête sur les enfants autochtones de 2006, on demandait aux parents ou les tuteurs : « Est-ce que <nom de l'enfant> est un(e) Indien(ne) visé(e) par un traité ou un(e) Indien(ne) inscrit(e) aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada? »

La *Loi sur les Indiens* établit certaines obligations du gouvernement fédéral et régit la gestion des terres de réserve indienne, de l'argent des Indiens et d'autres ressources.

Les Indiens inscrits, « Indiens de plein droit » ou « Indiens ayant un statut légal » sont des personnes qui ont le droit de faire inscrire leur nom dans le Registre des Indiens, la liste officielle que tient le gouvernement fédéral. Certains critères déterminent qui peut être un Indien inscrit. Seuls les Indiens inscrits sont reconnus comme des Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qui définit un Indien comme suit : « Personne qui, conformément à la présente loi, est inscrite à titre d'Indien ou a droit de l'être ». Les Indiens inscrits ont certains droits et avantages en vertu de la loi.

En générale, les Indiens visés par un traité sont des personnes inscrites aux termes de la *Loi sur les Indiens* qui peuvent prouver qu'elles descendent d'une bande ayant signé un traité.

Toutes les personnes qui s'identifient comme membres des Premières nations ne sont pas forcément des Indiens inscrits ou visés par un traité. En effet, une personne peut être descendante d'Indiens inscrits et pourtant, ne pas se prévaloir du droit d'être inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Selon le Recensement de 2006, 67 % des enfants âgés de moins de 6 ans vivant hors réserve identifiés comme étant des enfants des Premières nations étaient également des Indiens inscrits ou visés par un traité (31 425 enfants). Les 33 % restant n'étaient pas des Indiens inscrits ou visés par un traité (15 680).

Pour en savoir plus, notamment sur les règles de transmission du statut d'Indien inscrit des parents aux enfants, veuillez consulter le site Web d'Affaires indiennes et du Nord Canada à : http://www.aic-inac.gc.ca/pr/pub/wf/index_F.html.

Les jeunes enfants des Premières nations et leur famille

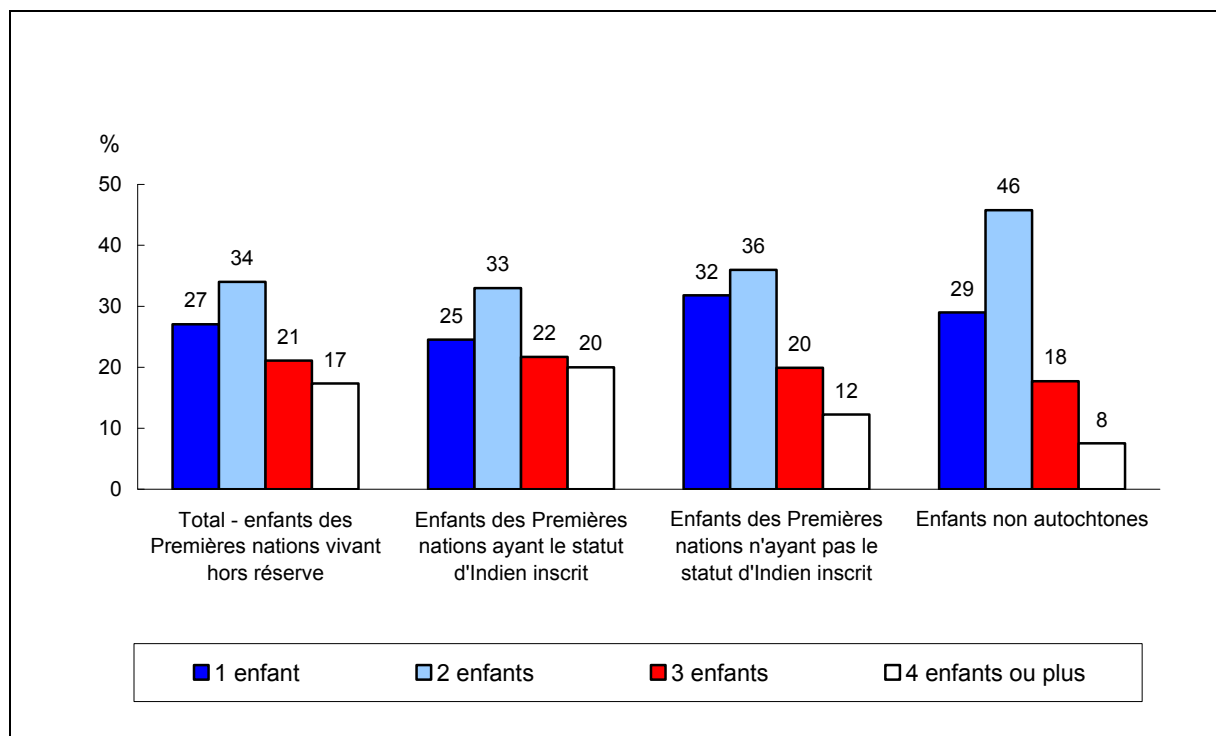
Taille de la famille

Les grandes familles au Canada sont de moins en moins courantes (Conseil canadien de développement social, 2006). Cette constatation ne s'applique toutefois pas à certaines familles des Premières nations vivant hors réserve. Selon les données du Recensement, environ 17 % des jeunes enfants des Premières nations vivaient dans une famille d'au moins 4 enfants, par rapport à 8 % des enfants non autochtones de moins de six ans (graphique 1.1).

Un pourcentage plus élevé, soit 20 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et ayant le statut d'Indien inscrit habitait dans une famille d'au moins 4 enfants, par rapport à 12 % des enfants n'ayant pas le statut d'Indien inscrit (voir l'encadré p. 13 : *Indiens inscrits*).

Graphique 1.1

Pourcentage d'enfants dans la famille de recensement des enfants de moins de six ans, Premières nations et non autochtone, 2006



Nota :

Le concept de famille de recensement fait allusion à un couple marié (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux), à un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou à un parent seul, peu importe son état matrimonial, demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » d'une famille de recensement incluent les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents sans leurs parents.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

L'âge des parents

Le recensement démontre que les enfants des Premières nations vivant hors réserve sont élevés par des parents plus jeunes que les enfants non autochtones. Selon le Recensement de 2006, 27 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve de moins de six ans avaient une mère âgée de 15 à 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

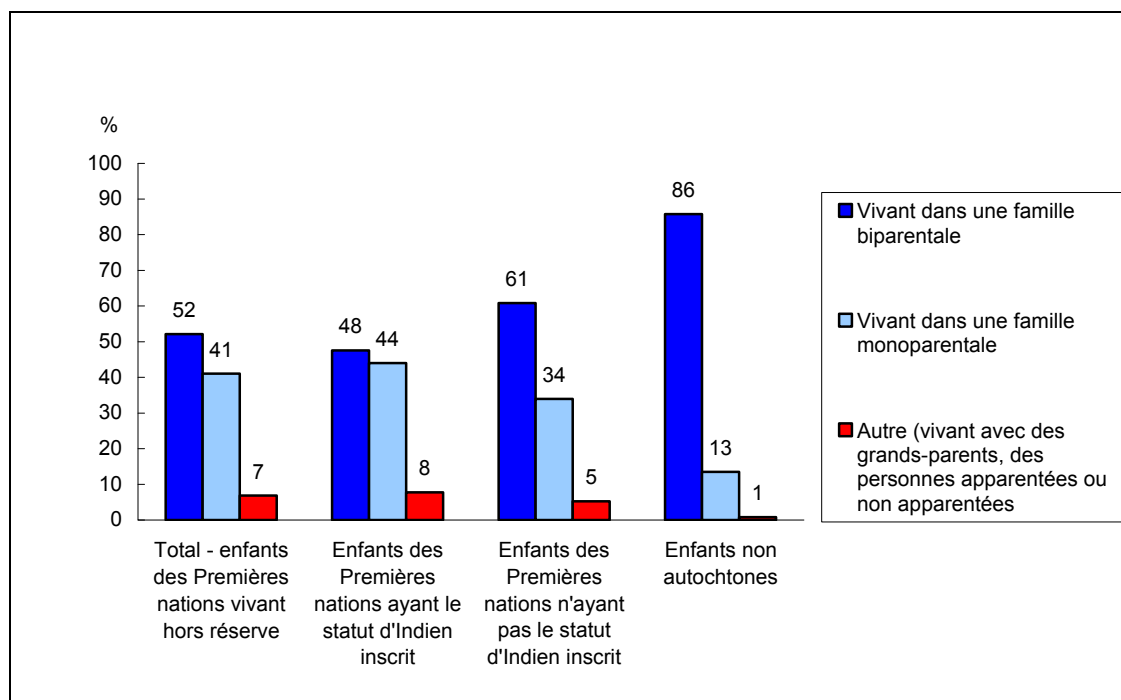
Parmi les enfants des Premières nations vivant hors réserve de moins de six ans, 29 % de ceux qui avaient le statut d'Indien inscrit et 23 % de ceux qui n'avaient pas le statut d'Indien inscrit avaient une mère âgée de 15 à 24 ans.

Les modalités de vie des jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve

Selon le Recensement de 2006, 52 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve habitaient avec leurs deux parents. Un pourcentage plus élevé d'enfants des Premières nations que d'enfants non autochtones vivaient dans un ménage monoparental (41 % par rapport à 13 %) (graphique 1.2).

Graphique 1.2

Modalités de vie des enfants de moins de six ans, Canada, 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Aux fins de l'EEA, le parent ou le gardien a répondu au questionnaire. Pour la majorité des enfants des Premières nations (89 %), cette personne était la mère ou le père biologique. Les 11 % restant comprenaient : les grands-parents (4 %), les parents de famille d'accueil (3 %) et les parents adoptifs (2 %). L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) est une enquête comparable réalisée auprès de la population générale⁷. Dans cette enquête, le parent ou tuteur était la mère ou le père biologique dans 98 % des cas (2004-2005).

Les liens entre les générations : vivre avec des grands-parents

Selon le Recensement de 2006, 9 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et de moins de six ans habitaient avec leurs grands-parents. À titre de comparaison, 5 % des enfants non autochtones vivaient avec leurs grands-parents (tableau 1.1).

Tableau 1.1
Pourcentage des enfants des Première nations de moins de six ans vivant avec leurs grands-parents, hors réserve, Canada, 2006

Modalités de vie	Enfants des Premières nations vivant hors réserve	Enfants non autochtones
	pourcentage	
Total – vivant avec leurs grands-parents	9	5
Plusieurs générations (enfants, parents et grands-parents)	8	5
Vivant avec leurs grands-parents et leurs deux parents	2	2
Vivant avec leurs grands-parents et un parent	6	3
Vivant uniquement avec leurs grands-parents	2	0 ^s

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

7. La population cible de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes comprennent la population civile hors établissement (de 0 à 11 ans au moment de la sélection) dans les dix provinces du Canada, ce qui, contrairement à l'EEA, n'inclut pas les enfants des territoires. L'enquête exclut les enfants vivant dans des réserves indiennes ou sur les terres publiques, les pensionnaires d'établissement, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les habitants d'un certain nombre de régions éloignées. Les données ayant trait à la « personne la mieux renseignée » incluses dans le présent rapport proviennent du cycle 6 de 2004-2005.

Les personnes qui s'occupent des enfants des Premières nations

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, les parents ou les tuteurs de 90 % des enfants des Premières nations ont déclaré ne pas être la seule personne à s'occuper de l'enfant.

Les mères ont plus souvent déclaré s'occuper des enfants (93 %), suivies des pères (72 %) et des grands-parents (44 %). Des membres de la famille (tels que des frères et sœurs, des cousins et cousines, des oncles et tantes) jouaient un rôle dans l'éducation de plus du quart (28 %) des enfants des Premières nations (tableau 1.2).

Tableau 1.2

Personnes qui s'occupent des enfants des Premières nations de moins de six ans, hors réserve, 2006

Liens avec l'enfant	Total – enfants des Premières nations vivant hors réserve	Enfants des Premières nations vivant hors réserve ayant le statut d'Indien inscrit †	Enfants des Premières nations vivant hors réserve n'ayant pas le statut d'Indien inscrit
			pourcentage
Mère	93	93	94
Père	72	68	78 *
Grands-parents	44	45	43
Autres personnes apparentées (tantes, oncles, cousins, cousines, frères et sœurs)	28	31	24 *
Autre (responsable de la garde, enseignant ou autre personne apparentée ou non apparentée)	17	16	18

† groupe de référence

* écart statistiquement significatif par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, on demandait aux parents des enfants des Premières nations vivant hors réserve quelle était la fréquence de l'attention que les enfants recevaient de leurs parents, grands-parents, tantes, oncles, cousins, cousines, aînés, frères et sœurs, c'est-à-dire à quelle fréquence l'enfant et différentes personnes dans sa vie « parlent ou jouent ensemble, en concentrant leur attention l'un sur l'autre pendant au moins cinq minutes ».

Les enfants des Premières nations étaient plus susceptibles de recevoir l'attention de leur mère (93 %) au moins une fois par jour, puis de leurs frères et sœurs (69 %), de leur père (64 %) et de leurs grands-parents (27 %). La majorité des enfants des Premières nations recevaient de l'attention de leur famille étendue au moins une fois par semaine (une attention à la fois quotidienne et hebdomadaire), 67 %, de leur grands-parents; 55 %, de leurs oncles et tantes; et 45 %, de leurs cousins et cousines (tableau 1.3).

Tableau 1.3
Fréquence de l'attention portée aux enfants des Premières nations de moins de six ans, hors réserve, 2006

Liens avec l'enfant	Quotidienne	Hebdomadaire	Occasionnelle	Jamais	Sans objet	Non déclaré
	pourcentage					
Mère	93	2	1	2	0 ^s	2
Père	64	11	7	10	3	6
Frère et soeurs	69	3	2	2	21	2
Grands-parents	27	41	23	6	2	2
Oncles et tantes	17	38	32	9	2	2
Cousins et cousines	12	33	35	12	6	2
Aînés	7	20	25	37	9	3

Nota :

L'expression « Quotidienne » inclut les catégories de réponse « Plus d'une fois par jour » et « Une fois par jour ». L'expression « Hebdomadaire » inclut les catégories de réponse « Plus d'une fois par semaine » et « Une fois par semaine ». L'expression « Occasionnelle » inclut la catégorie de réponse « Moins d'une fois par semaine ». L'expression « Non déclaré » inclut « Non déclaré », « Ne sait pas » et « Refus ». L'expression « Mère » inclut la mère biologique, la belle-mère, la mère adoptive et la mère d'une famille d'accueil. L'expression « Père » inclut le père biologique, le beau-père, le père adoptif et le père d'une famille d'accueil.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les jeunes enfants des Premières nations vivent dans une famille économique à faible revenu

Statistique Canada utilise plusieurs mesures pour évaluer le faible revenu. Le seuil de faible revenu (SFA) (avant impôt) est une façon de déterminer quelles familles s'en sortent moins bien que la moyenne⁸. En 2006, 49 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve de moins de six ans et habitant dans les provinces étaient dans une famille à faible revenu, comparativement à 18 % des enfants non autochtones.

Le pourcentage des enfants des Premières nations vivant dans une famille à faible revenu était plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales (54 % contre 27 %). Parmi les jeunes enfants des Premières nations vivant dans une région métropolitaine de recensement (une région urbaine où la population est d'au moins 100 000 habitants)⁹, 57 % vivaient dans une famille à faible revenu comparativement à 21 % des enfants non autochtones (tableau 1.4).

La proportion des enfants des Premières nations ayant le statut d'Indien inscrit et vivant dans une famille à faible revenu était plus élevée que celle des enfants n'ayant pas le statut d'Indien inscrit. Par exemple, dans les régions métropolitaines de recensement, 63 % des enfants des Premières nations ayant le statut d'Indien inscrit vivaient dans une famille à faible revenu comparativement à 45 % des enfants des Premières nations n'ayant pas le statut d'Indien inscrit (tableau 1.4) (*voir l'encadré p. 11 : Indiens inscrits*).

8. Seuils de faible revenu avant impôt (SFR) – Le niveau de revenu auquel les familles ou les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique devraient consacrer 20 points de pourcentage de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt, à la nourriture, au logement et aux vêtements. Les familles économiques du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et celles vivant dans des réserves indiennes ont été exclues parce que les seuils de faible revenu reposent sur certains modèles de dépenses et revenus qui ne sont pas disponibles à partir des données d'enquête pour l'ensemble de la population. La famille économique se définit comme un groupe de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont unies par les liens du sang, du mariage, de l'union libre ou de l'adoption. Un couple peut se composer de personnes de sexe opposé ou de même sexe. Pour 2006, les enfants en famille d'accueil sont inclus.

9. Une région métropolitaine de recensement est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants.

Tableau 1.4
Pourcentage des enfants des Premières nations vivant hors réserve et des enfants non Autochtones de moins de six ans qui sont membres de familles à faible revenu, 2006

Enfant moins de six ans	Total	Rural	Total urbain	Urbain - régions de recensement métropolitaine	Urbain - non - régions de recensement métropolitaine
	pourcentage				
Total – enfants des Premières nations vivant hors réserve	49	27	54	57	50
Enfants des Premières nations ayant le statut d'Indien inscrit	55	33	60	63	55
Enfants des Premières nations n'ayant pas le statut d'Indien inscrit	38	18	43	45	38
Total – Enfants non autochtones	18	9	20	21	17

Nota :

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. Les régions urbaines autres que les régions métropolitaines de recensement sont de plus petites régions urbaines dont la population est de moins de 100 000 habitants.

Seuils de faible revenu avant impôt (SFR) – Le niveau de revenu auquel les familles ou les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique devraient consacrer 20 points de pourcentage de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt à la nourriture, au logement et aux vêtements. Les familles économiques du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et celles vivant dans des réserves indiennes ont été exclues parce que les seuils de faible revenu reposent sur certains modèles de dépenses et revenus qui ne sont pas disponibles à partir des données d'enquête pour l'ensemble de la population. La famille économique se définit comme un groupe de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont unies par les liens du sang, du mariage, de l'union libre ou de l'adoption. Un couple peut se composer de personnes de sexe opposé ou de même sexe. Pour 2006, les enfants en famille d'accueil sont inclus.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

Le seuil de faible revenu avant impôt (SFR) ne s'applique pas dans les territoires ou dans les réserves indiennes. Toutefois, d'autres données du recensement révèlent que, en 2005, le revenu médian¹⁰ des membres des Premières nations vivant au Yukon s'établissait à 20 300 \$, comparativement à un revenu médian de 34 951 \$ parmi la population non autochtone. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le revenu médian des membres des Premières nations était de 17 558 \$, comparativement à 49 219 \$ chez la population non autochtone.

10. Le revenu s'entend ici du revenu total de toutes les sources, c'est à dire le revenu d'emploi, le revenu tiré de programmes gouvernementaux, le revenu de pension, le revenu de placements et tout autre revenu monétaire reçu au cours de l'année civile 2005 par des personnes de 15 ans ou plus. Le revenu médian est calculé pour les particuliers touchant un revenu. Le montant médian est le niveau de revenu qui divise cette population en deux de sorte que la moitié de celle ci reçoit moins que ce montant et l'autre moitié en reçoit plus.

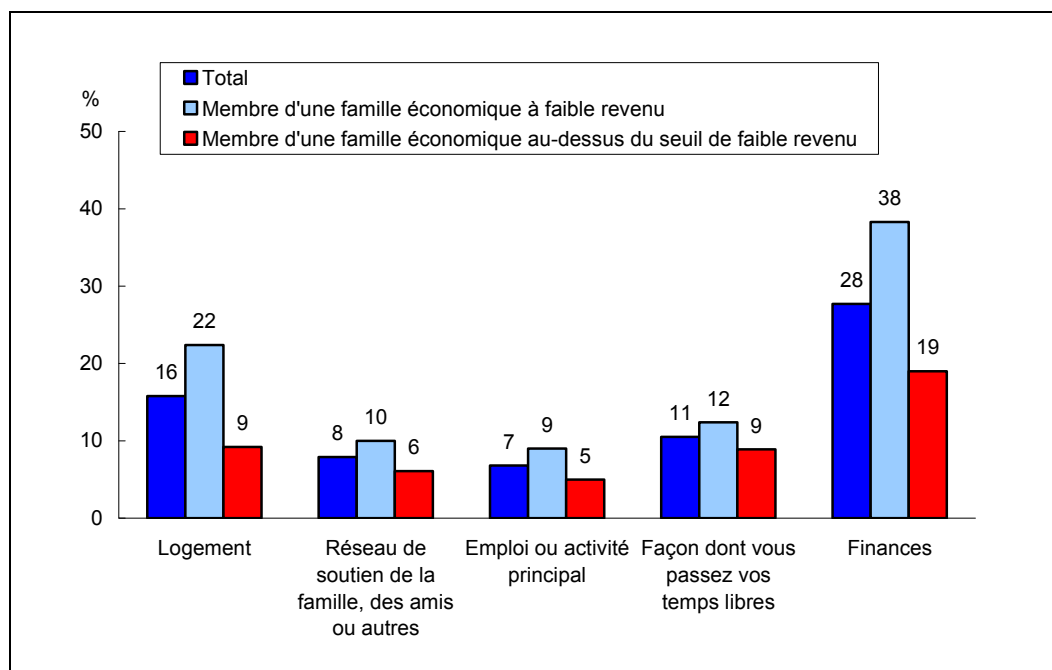
Les sentiments à l'égard du logement et de la vie quotidienne

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA), les parents ou les tuteurs devaient classer leurs sentiments au sujet de certains aspects de leur logement et de leur vie quotidienne. Parmi les catégories « logement », « réseau de soutien », « emploi ou activité principal », « temps libres » et « finances », les parents ou les tuteurs des jeunes enfants des Premières nations étaient les moins satisfaits de leurs « finances » et de leur « logement » (graphique 1.3).

Selon les données du Recensement, 18 % des enfants des Premières nations âgés de moins de six ans (vivant hors réserve) habitaient dans un logement nécessitant des réparations importantes, ce qui représente plus de deux fois le pourcentage des enfants non autochtones (8 %). Environ 16 % vivaient dans un logement surpeuplé, comparativement à 7 % de la population non autochtone (un logement est dit surpeuplé s'il compte plus d'une personne par pièce).

Graphique 1.3

Enfants des Premières nations de moins de six ans et vivant hors réserve dont les parents ou les tuteurs se disent, « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de ... Canada, 2006



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les parents ou les tuteurs des enfants vivant dans une famille à faible revenu ont déclaré des niveaux de satisfaction inférieurs à l'égard de leurs finances. Environ 38 % des parents ou les tuteurs des enfants des Premières nations habitant dans une famille à faible revenu se sont déclarés « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de leurs finances, comparativement à 19 % de ceux qui ne vivaient pas dans une famille à faible revenu. Le pourcentage de ceux qui vivaient dans une famille à faible revenu et qui ont déclaré être « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de leur situation de logement était deux fois plus élevé (22 %) que le pourcentage de ceux qui ne vivaient pas dans une famille à faible revenu (9 %).

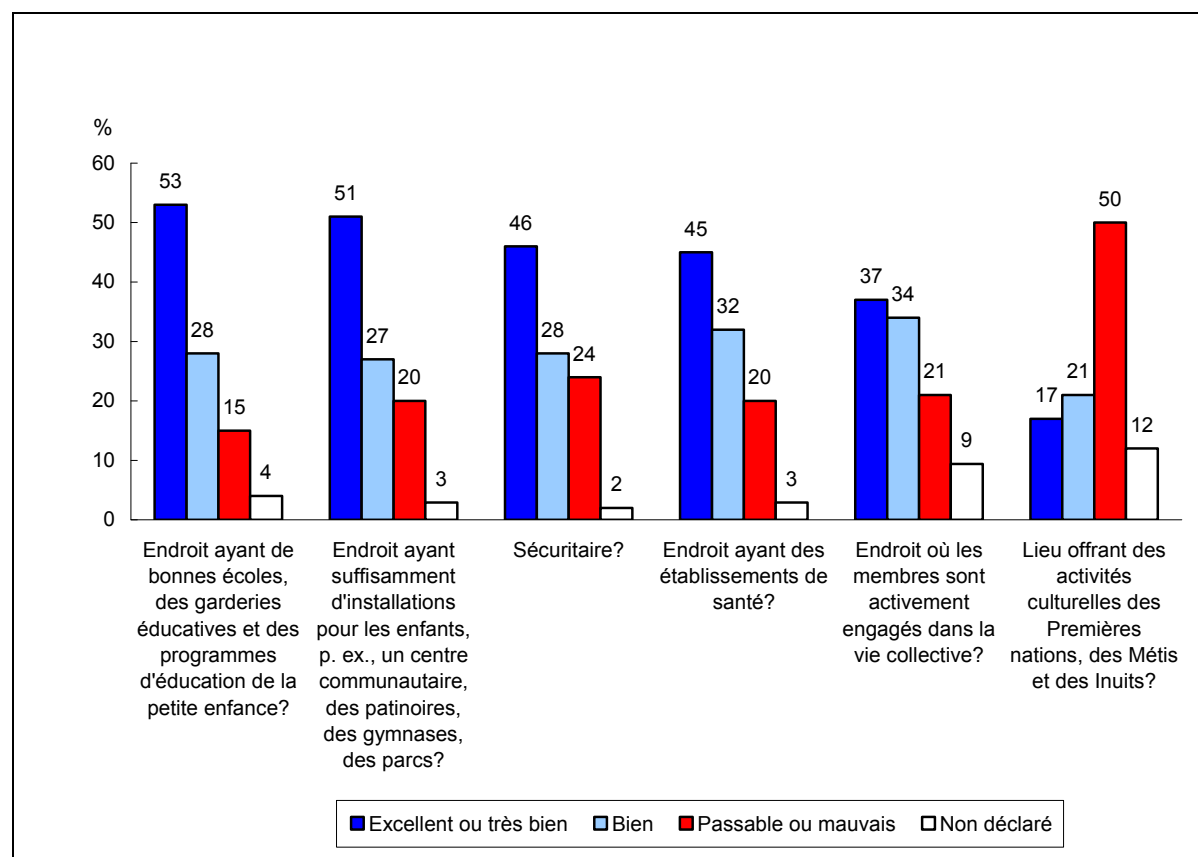
Bien que le pourcentage important des enfants des Premières nations vivant hors réserve dans une famille économique à faible revenu soit l'indice de nombreuses difficultés, en général, les parents ou les tuteurs ont déclaré des niveaux de satisfaction relativement élevés à l'égard du soutien social informel offert par des membres de la famille, des amis et d'autres personnes. La vaste majorité (90 %) s'est déclarée « très satisfaits » ou « satisfaits » de leur réseau de soutien. On n'a constaté aucun écart statistiquement significatif dans les niveaux de satisfaction à l'égard des réseaux de soutien entre ceux qui vivaient dans une famille à faible revenu et ceux qui ne vivaient pas dans une telle famille.

Les sentiments à l'égard du quartier

Selon les recherches, le bien-être des enfants est lié à la « qualité » de la collectivité (Curtis et al., 2004). Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA), les parents ou les tuteurs des enfants des Premières nations devaient classer leurs sentiments à propos de leur collectivité. Ceux d'environ la moitié des enfants des Premières nations vivant hors réserve habitaient au sein d'une collectivité qu'ils jugeaient « excellent » ou « très bien » comme endroit ayant de « bonnes écoles, garderies éducatives et programmes d'éducation de la petite enfance » (53 %), « ayant suffisamment d'installations pour les enfants » (51 %), comme « collectivité sécuritaire » (46 %) et comme lieu ayant des « établissements de santé » (45 %).

Graphique 1.4

Parents d'enfants des Premières nations de moins de six ans (vivant hors réserve) répondant à la question : Que pensez-vous de votre quartier comme...



Source : Statistique Canada, l'Enquête sur les enfants autochtones, 2006.

En 2006, 17 % des jeunes enfants des Premières nations vivaient dans une collectivité classée « excellente » ou « très bien » comme lieu offrant des activités culturelles des Premières nations, des Métis et des Inuits; parallèlement, la moitié (50 %) pensait que sa collectivité était « passable » ou « mauvaise » à cet égard (graphique 1.4). De nombreux jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve grandissent au sein d'une collectivité où les peuples autochtones constituent une petite minorité d'une multitude de cultures. Dans bon nombre de ces collectivités, il est probablement plus difficile de maintenir des liens avec les cultures autochtones traditionnelles que dans les collectivités où les peuples autochtones constituent la majorité de la population (p. ex., dans des réserves).

Les activités culturelles

La participation à des activités traditionnelles et culturelles

Selon l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, 46 % des jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve avaient participé ou assisté à « des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis ou des Inuits, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et cérémonies ». Un pourcentage plus élevé, soit 57 % d'enfants des Premières nations vivant hors réserve et ayant le statut d'Indien inscrit avaient participé à ces activités par rapport à 32 % des enfants n'ayant pas le statut d'Indien inscrit.

En 2006, 45 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et de moins de six ans avaient pris part à des activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de camping. Les enfants vivant en milieu rural étaient plus susceptibles d'avoir pris part à ce genre d'activités que ceux vivant en milieu urbain (58 % par rapport à 41 %). Environ 30 % avaient aussi participé à « des activités saisonnières, comme ramasser des œufs d'oies ou des plantes sauvages, par exemple des petits fruits, du foin d'odeur, des racines ou du riz sauvage »; une fois encore, ces activités étaient plus courantes en milieu rural qu'en milieu urbain (40 % par rapport à 26 %) (tableau 1.5).

Tableau 1.5

Pourcentage des enfants des Premières nations de moins de six ans qui ont pris part à des activités traditionnelles sélectionnées, hors réserve, 2006

Sorte des activités culturelles	Total – hors réserve	Urbain †	Rural
	pourcentage		
Ayant participé ou assisté à des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis ou des Inuits, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et des cérémonies	46	46	47
Ayant pris part à des activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de camping	45	41	58 *
Ayant participé à des activités saisonnières, par exemple, ramasser des œufs d'oies ou des plantes sauvages, des petits fruits, du foin d'odeur, des racines ou du riz sauvage	30	26	40 *

† groupe de référence

Nota :

Inclut les personnes ayant déclaré avoir participé à cette activité « Plus d'une fois par jour », « Une fois par jour », « Plus d'une fois par semaine », « Au moins une fois par mois », « Au moins une fois par an » et « Moins d'une fois par an ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

De l'aide pour comprendre la culture et l'histoire des Premières nations

En 2006, 45 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve connaissaient une personne qui les aidait à comprendre l'histoire et la culture des Premières nations. Ce pourcentage est plus élevé pour les enfants des Premières nations vivant hors réserve et ayant le statut d'Indien inscrit (54 %) que pour ceux n'ayant pas ce statut (32 %).

Parmi ceux qui connaissaient une personne pour les aider à comprendre leur histoire ou leur culture, 60 % recevaient cet enseignement de leurs parents, 50 % de leurs grands-parents et 20 % d'oncles et de tantes. Environ 14 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve qui connaissaient une personne pour les aider à comprendre leur culture recevaient des leçons d'un enseignant ou de la personne responsable de leur garde (tableau 1.6).

Tableau 1.6
Personnes qui aident les enfants des Premières nations à comprendre la culture et l'histoire des Premières nations, hors réserve, 2006

Liens avec l'enfant	Total – enfants des Premières nations vivant hors réserve	Enfants des Premières nations vivant hors réserve	
		Ayant le statut d'Indien inscrit †	N'ayant pas le statut d'Indien inscrit
pourcentage			
Pourcentage des enfants qui avaient une personne pour les aider à comprendre la culture et l'histoire des Premières nations	45	54	32 *
Parmi ceux qui avaient une personne pour les aider à comprendre la culture et l'histoire des Premières nations, pourcentage de ceux qui obtenaient l'aide des personnes suivantes			
Mère ou père	60	61	60
Grand-père ou grand-mère	50	54	42 *
Tante ou oncle	20	21	16
Enseignant ou responsable de la garde	14	16	10
Aînés	9	10	5
Frère ou sœur	5	6	4 ^E
Quelqu'un d'autre	9	8	11

† groupe de référence

* écart statistiquement significatif par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Nota :

Dans l'enquête sur les enfants autochtones (EEA), les parents ou les tuteurs devaient répondre à la question suivante : « Est-ce que quelqu'un aide <nom de l'enfant> à comprendre la culture et l'histoire des Premières nations, des Métis ou des Inuits? ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les services de garde

En 2006, 47 % des enfants des Premières nations de moins de six ans vivant hors réserve bénéficiaient d'une certaine forme de service de garde, par rapport à 51 % de tous les enfants canadiens (à l'exclusion de ceux vivant dans des réserves et dans les territoires)¹¹. Dans le présent rapport, on entend par services de garde, la garde d'un enfant par une personne autre qu'un parent, notamment une garderie, une garderie éducative ou la garde préscolaire, le programme Bon départ, un programme de garderie avant et après l'école, la garde par une personne apparentée ou une autre personne. Il s'agit de services réguliers prodigués de façon constante et non de services de garde ponctuels (p. ex., ceux utilisés au besoin). Sont exclus de cette analyse les enfants qui fréquentent actuellement une école.

Les données renvoient au *principal* service de garde, c'est-à-dire celui où l'enfant passe le plus de temps. En 2006, environ 18 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve bénéficiaient de plus d'un type de service de garde.

Parmi les jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve qui bénéficiaient de services de garde, 42 % fréquentaient une garderie ou un centre de la petite enfance. Il s'agit du service de garde le plus souvent déclaré. Environ 22 % se faisaient garder par une personne apparentée, soit à la maison de l'enfant (11 %), soit à la maison d'une autre personne (10 %). Environ 15 % se faisaient garder par une personne non apparentée ailleurs qu'à la maison de l'enfant (tableau 1.7).

Tableau 1.7

Type de service de garde, enfants des Premières nations de moins de six ans en service de garde, hors réserve, 2006

Type de service de garde pour l'enfant	pourcentage
Garderie / centre de la petite enfance	42
Dans une autre maison, par une personne non apparentée	15
Garderie éducative / garderie scolaire / programme Bon départ	12
À la maison de l'enfant, par une personne apparentée	11
Dans une autre maison, par une personne apparentée	10
À la maison de l'enfant, par une personne non apparentée	4
Autre	2 ^E

Nota :

Exclut les enfants qui fréquentent actuellement une école. Les pourcentages peuvent ne pas donner 100 parce que les données manquantes (c.-à-d. « Ne sait pas », « Refus » et « Non déclaré ») ont été incluses dans le calcul de toutes les estimations.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les services de garde sont utilisés pour une foule de raisons. En 2006, 64 % des enfants des Premières nations se faisaient garder parce que leur parent ou leur tuteur était au travail et 21 % parce que leur parent ou leur tuteur était aux études. Environ 16 % des parents ou les tuteurs des enfants des Premières nations ont indiqué avoir recours à un service de garde pour offrir à leurs enfants des occasions de développement (tableau 1.8).

11. Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, cycle 6, 2004-2005. La population cible de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes comprennent la population civile hors établissement (de 0 à 11 ans au moment de la sélection) dans les 10 provinces du Canada. L'enquête exclut les enfants qui demeurent dans des réserves indiennes ou sur les terres publiques, les pensionnaires d'établissement, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les habitants d'un certain nombre de régions éloignées.

Tableau 1.8**Raisons de recourir à un service de garde, enfants des Premières nations de moins de six ans en service de garde, hors réserve, 2006**

Raisons de recourir à un service de garde	pourcentage
Parent ou tuteur au travail	64
Parent ou tuteur aux études	21
Pour donner des occasions de développement	16
Pour offrir un service de soutien	4
Autre	7

Nota :

Les parents ou les tuteurs devaient indiquer « Toutes les réponses qui s'appliquent », ce qui explique pourquoi le total des catégories ne donne pas 100 %. Exclut les enfants qui fréquentent actuellement une école.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les services de garde qui favorisent les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles

En 2006, 92 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve fréquentaient un service de garde qui leur donnait l'occasion de participer à des activités d'apprentissage, comme les chansons, les histoires et les jeux éducatifs. Un environnement d'apprentissage culturellement approprié est l'aspect le plus important de la qualité du service offert aux enfants des Premières nations (Ball, 2002). Parmi les services de garde réguliers dont bénéficiaient les enfants des Premières nations, environ 24 % favorisaient les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles des Premières nations, des Métis ou des Inuit, et les langues autochtones y étaient parlées dans 15 % d'entre eux.

Résumé

L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) a été conçue pour dresser un tableau du développement des jeunes enfants autochtones et des conditions sociales et de vie dans lesquelles ils apprennent et grandissent. Il ressort de cette brève analyse des jeunes enfants des Premières nations vivant hors réserve que bon nombre d'entre eux vivaient en région urbaine et, dans bien des cas, dans une famille économique à faible revenu. Les données démontrent également que les modalités de vie des enfants des Premières nations varient beaucoup. En effet, bon nombre d'entre eux grandissent avec la participation des membres de leur famille étendue. D'autres recherches inspirées des données de l'EEA pourraient aider à comprendre la manière dont ces familles et collectivités s'occupent des enfants des Premières nations et expliquer les disparités entre les familles et collectivités autochtones et non autochtones.

Environ la moitié des enfants des Premières nations vivaient dans une collectivité qualifiée d'« excellente » ou de « très bien » par leurs parents ou les tuteurs en tant qu'endroit doté de bonnes écoles, d'installations suffisantes pour les enfants, d'établissements de santé et en tant que collectivité sécuritaire. À titre de comparaison, 17 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve vivaient dans une collectivité jugée « excellente » ou « très bien » en tant qu'endroit offrant des activités culturelles autochtones. On peut peut-être relier à ce constat le fait que moins de la moitié (45 %) des enfants des Premières nations connaissaient une personne pour enseigner leur histoire et leur culture et que 24 % de ceux placés en service de garde obtenaient des services favorisant les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles. D'autres recherches fondées sur les données de l'EEA pourraient faire la lumière sur la façon dont la culture est transmise d'une génération à l'autre à ces jeunes enfants des Premières nations et expliquer comment leur exposition aux valeurs et pratiques traditionnelles et culturelles influe sur leur développement et leur comportement.

Partie 2 – Les enfants métis

Introduction

« À titre d'Autochtones, les droits individuels et collectifs sont sacrés pour nous. Nous nous respectons mutuellement, nous respectons la terre et la vie animale et végétale qui nous entoure. Nous sommes un peuple qui honore et respecte la famille, nos aînés, qui détiennent la clé du passé et nos enfants, qui sont notre avenir. » [TRADUCTION LIBRE] (Métis Nation of Ontario)

Le Recensement de 2006 a permis de dénombrer environ 35 000 enfants métis de moins de six ans au Canada. La majorité (89 %) des jeunes enfants métis vivait dans les provinces de l'Alberta (25 %), du Manitoba (21 %), de l'Ontario (15 %), de la Saskatchewan (15 %) et de la Colombie-Britannique (14 %). Une proportion relativement importante des jeunes enfants métis (27 %) grandissaient en région rurale, par rapport à 18 % des enfants non autochtones. Les 73 % restants vivaient en région urbaine (41 % dans des régions métropolitaines de recensement et 32 % dans de plus petits centres urbains).

La présente partie porte sur certains aspects de la vie familiale et communautaire des jeunes enfants métis.

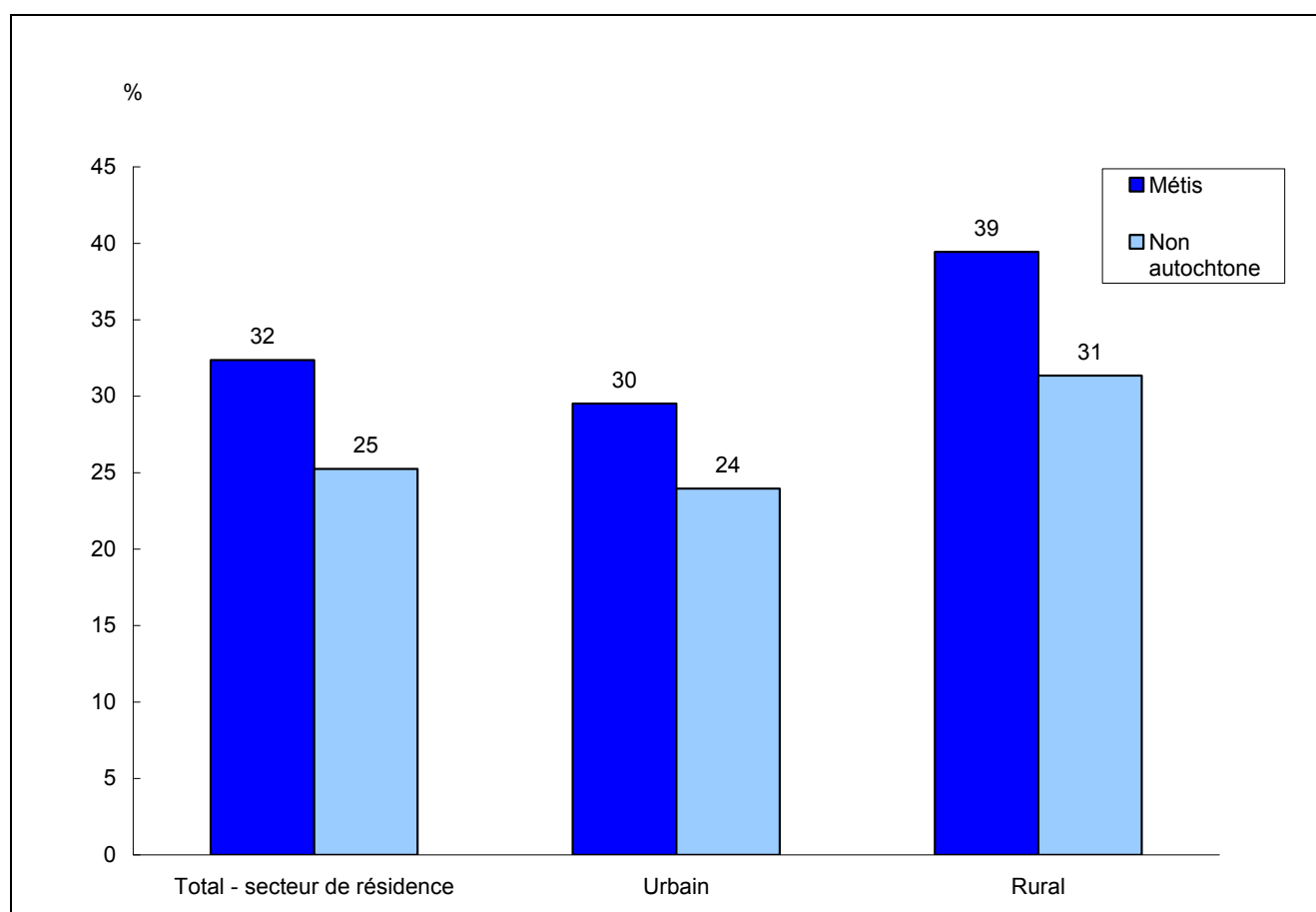
Les jeunes enfants métis et leur famille

Taille de la famille

Selon le Recensement de 2006, 32 % des jeunes enfants métis vivaient dans une famille comptant au moins 3 enfants, comparativement à 25 % des enfants non autochtones de moins de six ans. Une plus grande proportion d'enfants métis en région rurale (39 %) que d'enfants métis habitant en région urbaine (30 %) vivaient dans une famille d'au moins 3 enfants (graphique 2.1).

Graphique 2.1

Pourcentage des enfants vivant dans une famille de recensement ayant 3 enfants ou plus, enfants métis et non autochtones de moins de six ans selon le secteur de résidence, 2006



Nota :

Une famille de recensement renvoie à un couple marié (avec ou sans enfants de l'un ou l'autre ou des deux conjoints), à un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants de l'un ou l'autre ou des deux partenaires) ou à un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » d'une famille de recensement comprennent les petits-enfants vivant avec leurs grands-parents mais non avec leurs parents.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

L'âge des parents

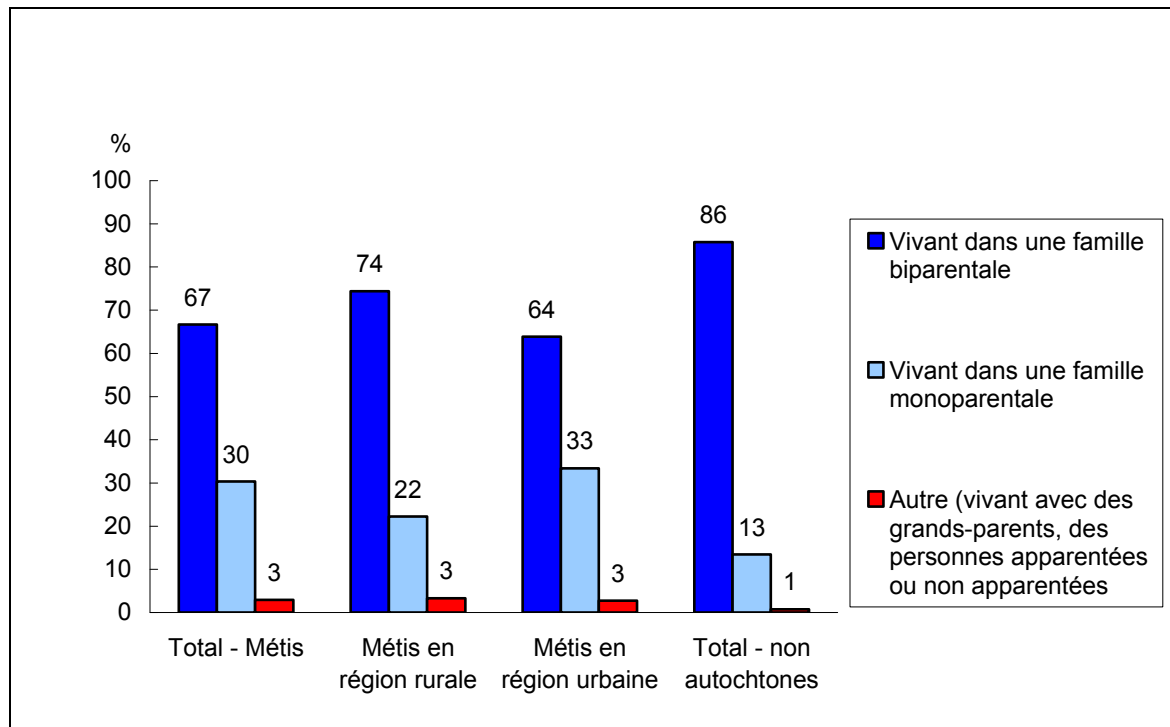
Les enfants métis sont élevés par des parents plus jeunes que ce n'est le cas des enfants non autochtones. Selon le Recensement de 2006, 22 % des enfants métis de moins de six ans avaient une mère âgée de 15 à 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

Les modalités de vie des jeunes enfants métis

Selon le Recensement de 2006, 67 % des enfants métis vivaient avec leurs deux parents. Un pourcentage plus important d'enfants métis (30 %) que d'enfants non autochtones (13 %) habitaient dans un ménage monoparental. Le nombre d'enfants métis vivant en milieu urbain qui habitaient dans un ménage monoparental était plus élevé (33 %) que le nombre d'enfants métis qui vivaient en milieu rural (22 %) (graphique 2.2).

Graphique 2.2

Modalités de vie des enfants de moins de six ans, Canada, 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Les liens entre les générations : vivre avec des grands-parents

Selon le Recensement de 2006, environ 8 % des jeunes enfants métis vivaient avec leurs grands-parents, par rapport à 5 % des enfants non autochtones. Environ 1 % des enfants métis habitaient avec leurs grands-parents sans l'un de leurs parents et 7 % vivaient dans un ménage de plusieurs générations (enfants, parents et grands-parents) (tableau 2.1).

Tableau 2.1
Pourcentage des enfants métis de moins de six ans vivant avec leurs grands-parents,
Canada, 2006

Modalités de vie	Métis children	Non- Aboriginal children
	pourcentage	
Total – vivant avec leurs grands-parents	8	5
Plusieurs générations (enfants, parents et grands-parents)	7	5
Vivant avec leurs grands-parents et leurs deux parents	1	2
Vivant avec leurs grands-parents et un parent	5	3
Vivant uniquement avec leurs grands-parents	1	0 ^s

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

Les personnes qui s'occupent des enfants métis

En 2006, les parents ou les tuteurs de la vaste majorité des enfants métis ont déclaré ne pas être la seule personne à s'occuper de l'enfant (91 %).

Les mères ont plus souvent déclaré s'occuper de l'enfant (94 %), suivies des pères (78 %) et des grands-parents (41 %). Des personnes apparentées (comme des frères et sœurs, des cousins et cousines, des oncles et tantes) ont déclaré jouer un rôle dans l'éducation d'environ le cinquième des enfants métis, soit 21 % (tableau 2.2).

Tableau 2.2
Personnes qui s'occupent des enfants métis de moins de six ans, 2006

Liens avec l'enfant	pourcentage
Mère	94
Père	78
Grands-parents	41
Autres personnes apparentées (tantes, oncles, cousins, cousines, frères et sœurs)	21
Autre (responsable de la garde, enseignant ou autre personne apparentée ou non apparentée)	17

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, on demandait aux parents ou les tuteurs des enfants métis quelle était la fréquence de l'attention portée aux enfants par les parents, les grands-parents, les tantes, les oncles, les cousins et cousines, les aînés et les frères et sœurs, c'est-à-dire à quelle fréquence l'enfant et diverses personnes dans sa vie « parlent ou jouent ensemble, en concentrant leur attention l'un sur l'autre pendant au moins cinq minutes ».

Tableau 2.3
Fréquence de l'attention portée aux enfants métis de moins de six ans, 2006

Liens avec l'enfant	Quotidienne	Hebdomadaire	Occasionnelle	Jamais	Sans objet
	pourcentage				
Mère	94	2	0 ^s	1 ^E	x
Père	71	11	5	8	2
Frères et sœurs	70	3	2	2	22
Grands-parents	24	46	25	4	2
Tantes et oncles	12	39	39	7	1
Cousins et cousines	9	31	41	11	7
Aînés	6	19	24	40	10

Nota :

L'expression « Quotidienne » inclut les catégories de réponse « Plus d'une fois par jour » et « Une fois par jour ». L'expression « Hebdomadaire » inclut les catégories de réponse « Plus d'une fois par semaine » et « Une fois par semaine ». L'expression « Occasionnelle » inclut la catégorie de réponse « Moins d'une fois par semaine ». Les pourcentages peuvent ne pas donner 100 parce que les données manquantes (c. à d. « Ne sait pas », « Refus » et « Non déclaré ») ont été incluses dans le calcul de toutes les estimations. L'expression « Mère » inclut la mère biologique, la belle-mère, la mère adoptive et la mère d'une famille d'accueil. L'expression « Père » inclut le père biologique, le beau-père, le père adoptif et le père d'une famille d'accueil.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les enfants métis étaient plus susceptibles de recevoir au moins une fois par jour de l'attention de leur mère (94 %), suivie de leur père (71 %), de leurs frères et sœurs (70 %) et de leurs grands-parents (24 %). Plusieurs des enfants métis recevaient de l'attention de leur famille étendue au moins une fois semaine (une attention à la fois quotidienne et hebdomadaire); 69 %, de leurs grands-parents; 51 %, de leurs tantes et oncles; et 40 %, de leurs cousins et cousines (tableau 2.3)

Les jeunes enfants métis vivant dans une famille économique à faible revenu

Statistique Canada utilise plusieurs mesures pour évaluer le faible revenu. Le seuil de faible revenu (SFA) (avant impôt) est une façon de déterminer quelles familles s'en sortent moins bien que la moyenne¹². En 2006, près du tiers (32 %) des enfants métis de moins de six ans dans les provinces vivaient dans une famille à faible revenu, comparativement à 18 % des enfants non autochtones.

Le pourcentage des enfants métis vivant dans une famille à faible revenu était plus élevé en région urbaine qu'en région rurale (36 % contre 20 %). Parmi les jeunes enfants métis habitant dans une région métropolitaine de recensement (une région urbaine d'au moins 100 000 habitants), 42 % habitaient dans une famille à faible revenu (tableau 2.4).

12. Seuils de faible revenu avant impôt (SFA) – Le niveau de revenu auquel les familles ou les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique devraient consacrer 20 points de pourcentage de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt, à la nourriture, au logement et aux vêtements. Les familles économiques du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et celles vivant dans des réserves indiennes ont été exclues parce que les seuils de faible revenu reposent sur certains modèles de dépenses et revenus qui ne sont pas disponibles à partir des données d'enquête pour l'ensemble de la population. La famille économique se définit comme un groupe de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont unies par les liens du sang, du mariage, de l'union libre ou de l'adoption. Un couple peut se composer de personnes de sexe opposé ou de même sexe. Pour 2006, les enfants en famille d'accueil sont inclus.

Tableau 2.4
Pourcentage des enfants métis et non Autochtones de moins de six ans qui sont membres d'une famille à faible revenu, 2006

Régions	Enfants métis	Enfants non Autochtones
	pourcentage	
Total – enfants de moins de six ans	32	18
Rural	20	9
Total urbain	36	20
Région métropolitaines de recensement	42	21
Non - région métropolitaines de recensement	30	17

Nota :

Une région métropolitaine de recensement est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. Les régions urbaines autres que les régions métropolitaines de recensement sont de plus petites régions urbaines dont la population est de moins de 100 000 habitants. Seuils de faible revenu avant impôt (SFR) – Le niveau de revenu auquel les familles ou les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique devraient consacrer 20 points de pourcentage de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt à la nourriture, au logement et aux vêtements. Les familles économiques du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et celles vivant dans des réserves indiennes ont été exclues.

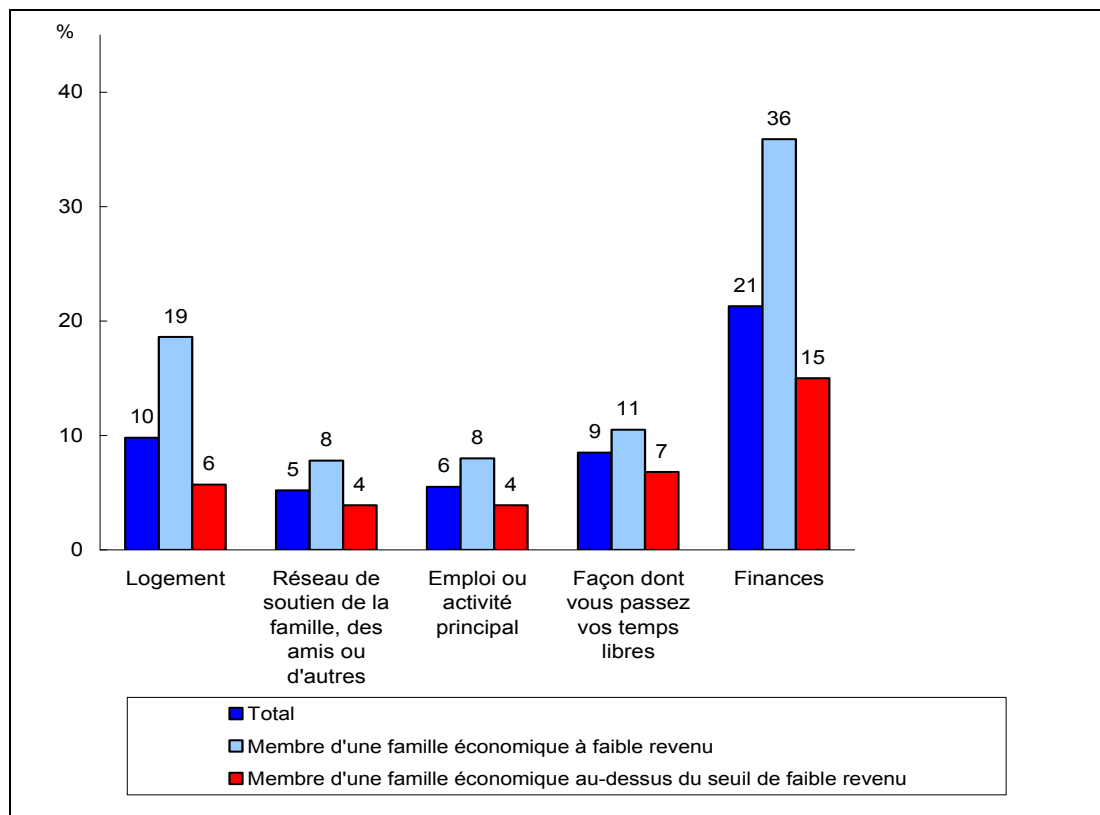
Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

Les sentiments à l'égard du logement et de la vie quotidienne

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA), les parents ou les tuteurs devaient classer ce qu'ils pensaient de certains aspects de leur logement et de leur vie quotidienne. Parmi les catégories « logement », « réseau de soutien », « emploi ou activité principal », « temps libres » et « finances », les parents ou les tuteurs des jeunes enfants métis se sont déclarés le moins satisfaits de leurs « finances » (graphique 2.3).

Graphique 2.3

Parents ou tuteurs d'enfants métis de moins de six ans qui se sont dits « insatisfaits » ou « très insatisfaits »



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Ceux qui habitaient dans un ménage à faible revenu ont déclaré des niveaux de satisfaction inférieurs à l'égard des finances. Les parents ou les tuteurs d'environ 36 % des enfants métis vivant dans une famille à faible revenu se sont déclarés « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de leurs finances, comparativement à 15 % de ceux qui ne vivaient pas dans une famille à faible revenu. Le pourcentage de ceux vivant dans une famille à faible revenu ayant déclaré être « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de leur situation de logement était plus de trois fois plus élevé que le pourcentage de ceux ne vivant pas dans une famille à faible revenu, soit 19 % et 6 % respectivement.

Les écarts entre les pourcentages de ceux qui ont déclaré être « insatisfaits » ou « très insatisfaits » de leur « réseau de soutien de la famille, des amis ou d'autres personnes », de l'« emploi ou activité principal » et de « leur temps libre » étaient relativement faibles entre les personnes vivant dans une famille à faible revenu et celles vivant dans une famille au dessus du seuil de faible revenu.

Même si le pourcentage élevé d'enfants métis vivant dans une famille économique à faible revenu est l'indice de nombreuses difficultés, en général, les parents ou les tuteurs ont déclaré des niveaux relativement élevés de satisfaction à l'égard du soutien social informel offert par leur famille, les amis et d'autres personnes. La vaste majorité (93 %) ont déclaré être « très satisfaits » ou « satisfaits » de leur réseau de soutien.

Les sentiments à l'égard du quartier

Les recherches attestent que le bien-être des enfants est lié à la « qualité » de la collectivité (Curtis et al., 2004). Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA), les parents ou les tuteurs d'enfants métis devaient classer leurs sentiments au sujet de leur collectivité. La majorité des enfants métis vivaient dans une collectivité qualifiée d'« excellente » ou de « très bien » en tant qu'endroit pourvu de « bonnes écoles, garderies éducatives et programmes d'éducation de la petite enfance » (60 %), « installations suffisantes pour les enfants » (55 %) et en tant que « collectivité sécuritaire » (55 %). À titre de comparaison, 16 % des jeunes enfants métis vivaient dans une collectivité qualifiée d'« excellente » ou de « très bien » en tant que lieu offrant des activités culturelles autochtones (tableau 2.5).

Une proportion relativement importante d'enfants métis grandissait en milieu rural. En effet, selon le Recensement de 2006, 27 % des jeunes enfants métis habitaient en milieu rural comparativement à 18 % des enfants non autochtones. Selon le classement de la collectivité dans l'EEA, les enfants métis en milieu urbain vivaient dans une collectivité offrant de meilleures installations que les milieux ruraux (les collectivités urbaines étaient mieux classées que leurs équivalents ruraux en tant que lieux offrant « suffisamment d'installations pour les enfants » et des « établissements de santé ») (tableau 2.5).

Tableau 2.5
Pourcentage de parents ou les tuteurs d'enfants métis qui pensent que leur collectivité est « excellente » ou « très bien »

Caractéristiques collectivité	Total	Urbain †	Rural
	pourcentage		
En tant qu'endroit ayant de bonnes écoles, des garderies éducatives et des programmes d'éducation de la petite enfance	60	61	57
En tant qu'endroit ayant suffisamment d'installations pour les enfants, par exemple, un centre communautaire, des patinoires, des gymnases, des parcs	55	60	44 *
En tant que collectivité sécuritaire	55	53	61 *
En tant qu'endroit ayant des établissements de santé	48	50	40 *
En tant qu'endroit où les membres sont activement engagés dans la vie collective	45	44	46
En tant que lieu offrant des activités culturelles des Premières nations, des Métis et des Inuit	16	15	16

† groupe de référence

* écart statistiquement significatif par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les activités culturelles

La participation à des activités traditionnelles et culturelles

En 2006, 28 % des jeunes enfants métis avaient participé ou assisté à « des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis ou des Inuit, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et cérémonies » (tableau 2.6).

Plus de la moitié des enfants métis (53 %) de moins de six ans avaient pris part à des activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de camping (tableau 2.6).

Environ 30 % des enfants métis avaient également participé à « des activités saisonnières, comme ramasser des œufs d'oies ou des plantes sauvages, par exemple des petits fruits, du foin d'odeur, des racines ou du riz sauvage »; mais les enfants vivant en région rurale étaient plus susceptibles d'avoir pris part à ces activités que ceux habitant en région urbaine (40 % par rapport à 26 %) (tableau 2.6).

Tableau 2.6
Pourcentage d'enfants métis de moins de six ans qui ont pris part des activités traditionnelles sélectionnées, 2006

Type d'activités traditionnelles	Total	Urbain †	Rural
	pourcentage		
Ayant participé ou assisté à des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis ou des Inuit, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et des cérémonies	28	27	30
Ayant pris part à des activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de camping	53	50	63 *
Ayant participé à des activités saisonnières, par exemple, ramasser des œufs d'oies ou des plantes sauvages, des petits fruits, du foin d'odeur, des racines ou du riz sauvage	30	26	40 *

† groupe de référence

* écart statistiquement significatif par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Nota :

Inclut les personnes ayant déclaré avoir participé à cette activité « Plus d'une fois par jour », « Une fois par jour », « Plus d'une fois par semaine », « Au moins une fois par mois », « Au moins une fois par an » et « Moins d'une fois par an ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

De l'aide pour comprendre la culture et l'histoire des Métis

En 2006, 31 % des enfants métis connaissaient une personne qui les aidait à comprendre l'histoire et la culture autochtone, comparativement à 45 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et 65 % des enfants inuits.

Parmi ceux qui obtenaient l'aide d'une personne pour comprendre leur histoire ou leur culture, la plupart étaient éduqués par leurs parents (56 %) et leurs grands-parents (46 %), ainsi que leurs tantes et leurs oncles (13 %). Environ 14 % des enfants métis qui connaissaient une personne pour les aider à comprendre leur culture étaient également instruits par leur enseignant ou la personne responsable de leur garde (tableau 2.7).

Tableau 2.7
Personnes qui aident les enfants métis à comprendre la culture et l'histoire des Métis, 2006

Liens avec l'enfant	pourcentage
Pourcentage des enfants qui avaient une personne pour les aider à comprendre la culture et l'histoire des Métis	31
Parmi ceux qui avaient une personne pour les aider à comprendre la culture et l'histoire des Métis, pourcentage de ceux qui obtenaient l'aide des personnes suivantes :	
Mère ou père	56
Grand-père ou grand-mère	46
Enseignant ou responsable de la garde	14
Tante ou oncle	13
Aînés	5
Frère ou sœur	4
Quelqu'un d'autre	9

Nota :

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA), les parents ou les tuteurs devraient répondre à la question suivante : « Est-ce que quelqu'un aide <nom de l'enfant> à comprendre la culture et l'histoire des Premières nations, des Métis ou des Inuit? ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les services de garde

En 2006, 48 % des enfants métis de moins de six ans bénéficiaient d'une certaine forme de service de garde. Ce pourcentage est semblable à celui de tous les enfants canadiens en service de garde (51 %) ¹³. Dans le présent rapport, on entend par services de garde, la garde d'un enfant par une personne autre qu'un parent, notamment une garderie, une garderie éducative ou la garde préscolaire, le programme Bon départ, un programme de garderie avant et après l'école, et la garde par une personne apparentée ou une autre personne. Il s'agit de services réguliers prodigués de façon constante et non de services de garde ponctuels (p. ex., ceux utilisés au besoin). Les enfants qui fréquentent actuellement une école sont exclus de cette analyse.

Il faut mentionner que ces données renvoient au *principal* service de garde, c'est-à-dire celui où l'enfant passe le plus de temps. Environ 17 % des enfants métis de moins de six ans recevaient plus d'un type de service de garde.

Parmi les enfants métis qui bénéficiaient de services de garde, 40 % étaient dans une garderie ou un centre de la petite enfance. Il s'agit du service de garde mentionné le plus souvent. Environ 21 % se faisaient garder par des personnes apparentées, à la maison de l'enfant (10 %) ou dans une autre maison (11 %). Environ 19 % se faisaient garder par une personne non apparentée dans la maison d'une autre personne (tableau 2.8).

Tableau 2.8

Type de service de garde, enfants métis de moins de six ans en service de garde, 2006

Type de service de garde	pourcentage
Garderie / centre de la petite enfance	40
Dans une autre maison, par une personne non apparentée	19
Garderie éducative / garde préscolaire / programme Bon départ	12
Dans une autre maison, par une personne apparentée	11
À la maison de l'enfant, par une personne apparentée	10
À la maison de l'enfant, par une personne non apparentée	5
Autre	2 E

Nota :

Exclut les enfants qui fréquentent actuellement une école.

Les pourcentages peuvent ne pas donner 100 parce que les données manquantes (c. à d. « Ne sait pas », « Refus » et « Non déclaré ») ont été incluses dans le calcul de toutes les estimations.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

13. Source : Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, cycle 6, 2004-2005. La population cible de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes comprennent la population civile hors établissement (de 0 à 11 ans au moment de la sélection) dans les 10 provinces du Canada. L'enquête exclut les enfants qui demeurent dans des réserves indiennes ou sur les terres publiques, les pensionnaires d'établissement, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les habitants d'un certain nombre de régions éloignées.

Les enfants se font garder pour une foule de raisons. En 2006, environ les trois quarts (75 %) des enfants métis étaient en service de garde parce que leur parent ou leur tuteur était au travail et 11 % parce que leur parent ou leur tuteur était aux études. Environ 14 % des parents ou les tuteurs des enfants métis ont déclaré recourir à un service de garde pour offrir à leurs enfants des occasions de développement (tableau 2.9).

Tableau 2.9
Raisons de recourir à un service de garde, enfants métis de moins de six ans en service de garde, 2006

Raisons de recourir à un service de garde	pourcentage
Parent ou tuteur au travail	75
Parent ou tuteur aux études	11
Pour donner des occasions de développement	14
Pour offrir un service de soutien	2
Autre	5

Nota :

Les parents ou les tuteurs devaient indiquer « Toutes les réponses qui s'appliquent », ce qui explique pourquoi le total des catégories ne donne pas 100 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les services de garde qui font la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles

En 2006, 95 % des enfants métis fréquentaient un service de garde leur offrant la possibilité de participer à des activités d'apprentissage, comme les chansons, les histoires, les jeux éducatifs, alors qu'environ 14 % fréquentaient un service qui favorisait les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles. Environ 6 % fréquentaient un service où on parlait les langues autochtones.

Résumé

Cette brève analyse démontre qu'un plus grand pourcentage de jeunes enfants métis (27 %) que d'enfants non autochtones (18 %) vivaient en région rurale. Les enfants métis des collectivités rurales étaient plus susceptibles que leurs homologues en milieu urbain de vivre dans une grande famille (trois enfants ou plus) et dans une famille biparentale. Par contre, un pourcentage plus élevé d'enfants métis en région urbaine qu'en région rurale vivait dans une famille à faible revenu. Les parents ou les tuteurs des enfants métis en région urbaine ont accordé une meilleure note à leur collectivité pour ce qui est des installations (suffisamment d'installations pour les enfants, comme des centres communautaires et des parcs, ainsi que des établissements de santé) que ceux des collectivités rurales.

Moins du tiers des enfants métis vivant hors réserve (31 %) connaissaient une personne pour leur enseigner l'histoire et la culture autochtones, comparativement à 45 % des enfants des Premières nations et 65 % des enfants inuits. Environ 14 % des enfants métis qui se faisaient garder bénéficiaient d'un service favorisant les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles, comparativement à 24 % des enfants des Premières nations vivant hors réserve et 56 % des enfants inuits.

Partie 3 – Les enfants inuits

Introduction

Les Inuist aiment beaucoup les enfants... Dans une culture où l'on exprime que rarement l'affection, les jeunes enfants et les bébés offrent l'occasion unique de démontrer cette affection et cela sans retenue [TRADUCTION LIBRE] (Pauktuutit Inuit Women of Canada. 2006:17).

Le Recensement de 2006 a permis de dénombrer environ 7 000 enfants inuits de moins de six ans au Canada. La vaste majorité des enfants inuits (84 %) de moins de six ans vivaient dans l'une des quatre régions qui composent l'Inuit Nunaat, c'est-à-dire la « patrie inuit » dans la langue inuit. Ces quatre régions sont le Nunatsiavut dans le nord du Labrador, le Nunavik dans le nord du Québec, le territoire du Nunavut et la région d'Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest. Les 16 % d'enfants inuits de moins de six ans restant vivaient en région urbaine (13 %) et rurale (3 %), à l'extérieur de l'Inuit Nunaat.

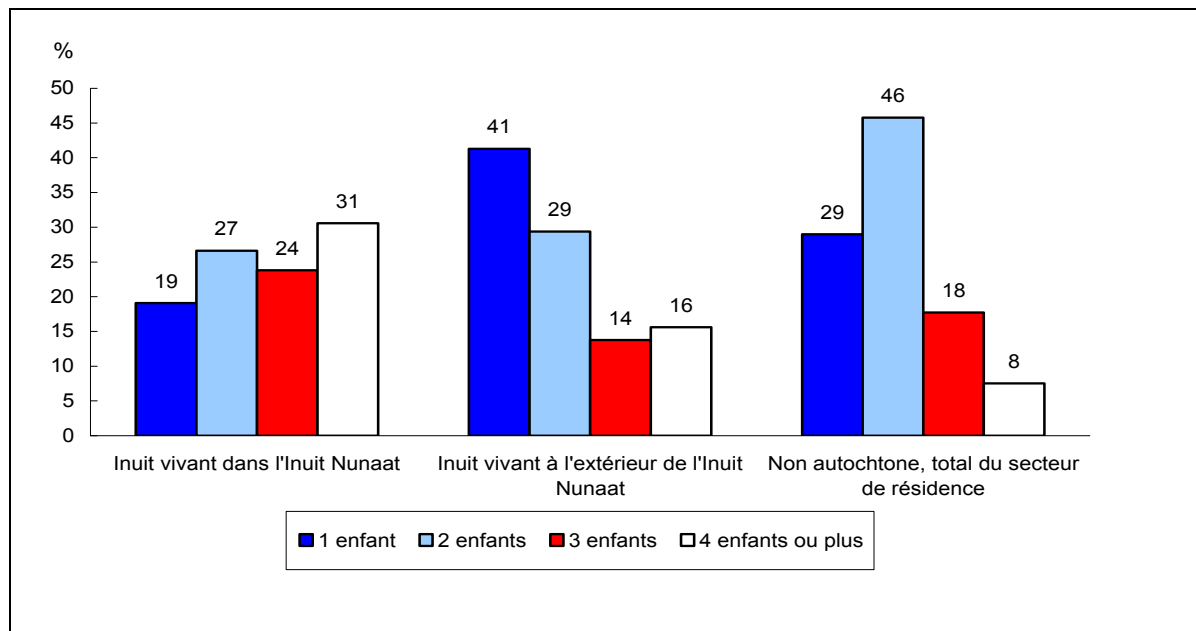
Les jeunes enfants inuits et leur famille

Taille de la famille

La taille de bien des familles inuites demeure plus grande que celle des autres familles du pays. Par exemple, en 2006, 28 % des jeunes enfants inuits vivaient dans une famille composée d'au moins quatre enfants. Cette proportion représentait 31 % dans l'Inuit Nunaat, où vit la majorité des enfants inuits. À titre de comparaison, 8 % des enfants non autochtones du même groupe d'âge partout au Canada étaient dans cette situation (graphique 3.1).

Graphique 3.1

Pourcentage d'enfants dans la famille de recensement des enfants de moins de six ans, populations inuit et non autochtone, 2006



Nota :

Le concept de famille de recensement fait allusion à un couple marié (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux), à un couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou à un parent seul, peu importe son état matrimonial, demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » d'une famille de recensement incluent les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents sans leurs parents.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

En fait, le taux de fécondité était plus élevé chez les femmes inuites que chez les autres femmes canadiennes. Pendant la période allant de 1996 à 2001, le taux de fécondité des femmes inuites s'élevait à 3,4 enfants, c'est-à-dire qu'en moyenne, elles pouvaient s'attendre, au cours de leur vie, à avoir ce nombre d'enfants. À titre de comparaison, ce taux s'élevait à 1,5 pour l'ensemble des femmes canadiennes, à 2,9 pour les femmes indiennes de l'Amérique du Nord et à 2,2 pour les Métisses (Statistique Canada, 2005).

L'âge des parents

Les enfants inuits sont élevés par des parents plus jeunes que ce n'est le cas des enfants non autochtones. En 2006, 26 % des enfants inuits de moins de six ans avaient une mère âgée de 15 à 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

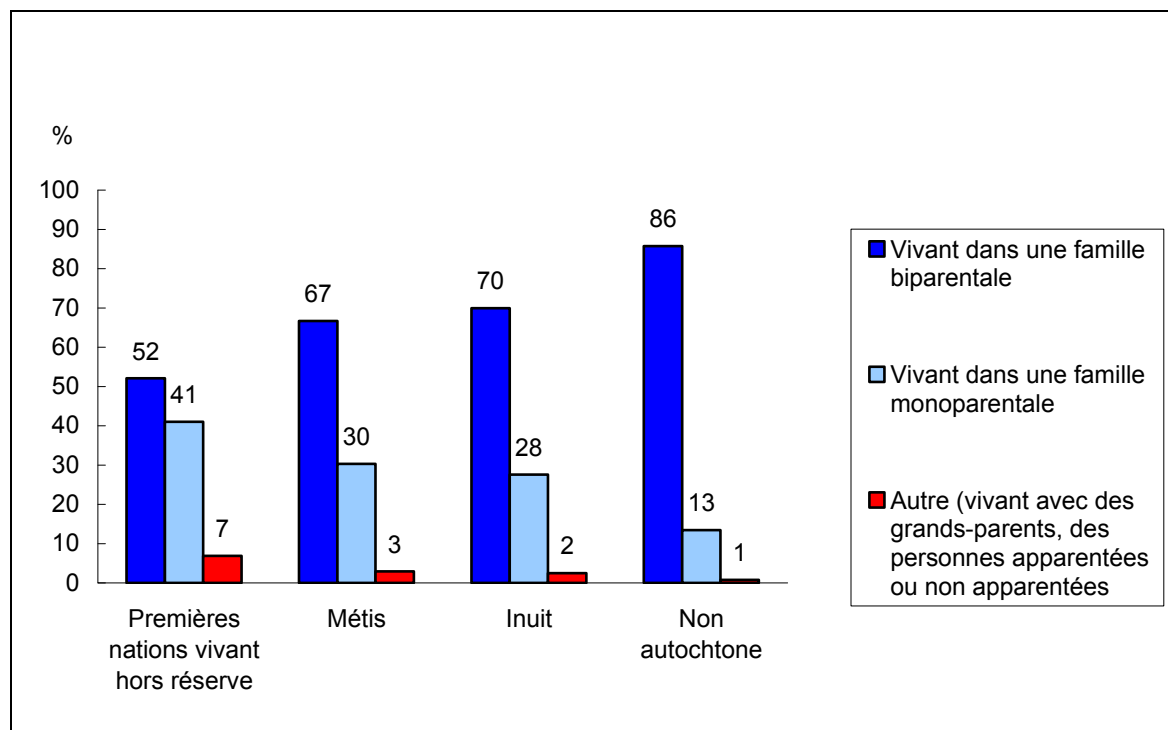
Selon un point de vue différent, le Recensement de 2006 a révélé que 9 % des femmes inuites âgées de 15 à 19 ans avaient des enfants, comparativement à 1 % des femmes non autochtones du même groupe d'âge. Parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans, environ le quart des femmes inuites (24 %) avaient des enfants, contre 6 % des femmes non autochtones.

Les modalités de vie des enfants inuits

En 2006, la majorité des enfants inuits (70 %) vivaient avec leurs deux parents et 28 %, avec un seul parent. Les 2 % restant vivaient autrement, notamment avec leurs grands-parents ou d'autres personnes apparentées, ou des personnes non apparentées. Parmi les trois groupes autochtones, les Inuits affichaient le pourcentage le plus bas d'enfants vivant avec un parent seul et, à l'inverse, le pourcentage le plus élevé d'enfants vivant avec leurs deux parents (graphique 3.2).

Graphique 3.2

Modalités de vie des enfants de moins de six ans, Canada, 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

L'adoption dans les familles inuites

Aux fins de l'EEA, le parent ou le tuteur a répondu à l'enquête. Pour la majorité des enfants inuits, cette personne était la mère ou le père biologique (79 %). L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) est une enquête comparable sur la population générale des enfants canadiens¹⁴ excluant les enfants des territoires. Dans cette enquête, le parent ou le tuteur était la mère ou le père biologique dans 98 % des cas (2004-2005).

Les grands-parents (4 %) et les parents adoptifs (12 %) représentaient la majorité des autres parents ou tuteurs qui ont répondu à l'enquête au nom des enfants inuits.

La proportion de mères et pères adoptifs qui ont répondu à l'enquête à titre de parents ou les tuteurs des enfants inuits (12 %) était bien plus élevée que pour les enfants métis (1 %) et les enfants des Premières nations vivant hors réserve (2 %). Du point de vue historique, l'adoption était une pratique courante dans la société inuit et continue d'être largement répandue. « Dans la société inuit, aucun stigmate n'est rattaché à l'adoption. C'est une pratique [...] où l'enfant connaît ses parents biologiques et les membres de sa famille » (Tungasuvvingat Inuit, 2008). En fait, les méthodes d'adoption traditionnelles des Inuit sont juridiquement reconnues par les gouvernements du Nord (Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2006:20).

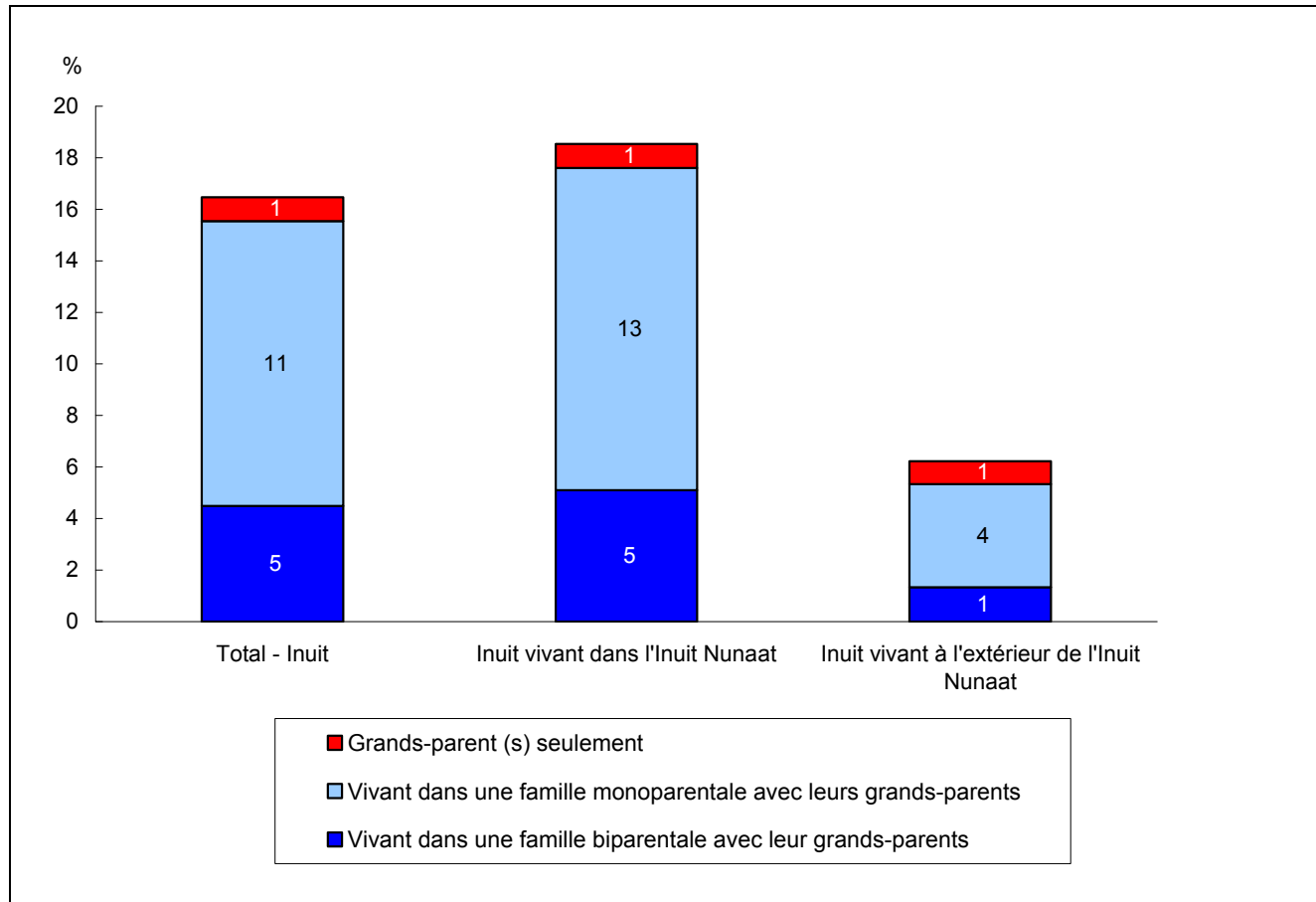
14. La population cible de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes comprennent la population civile hors établissement (de 0 à 11 ans au moment de la sélection) dans les dix provinces du Canada, ce qui, contrairement à l'EEA, n'inclut pas les enfants des territoires. L'enquête exclut les enfants vivant dans réserves indiennes ou sur les terres publiques, les pensionnaires d'établissement, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les habitants d'un certain nombre de régions éloignées. Les données ayant trait à la « personne la mieux renseignée » incluses dans le présent rapport proviennent du cycle 6 de 2004-2005.

Les liens entre les générations : vivre avec des grands-parents

En 2006, 1 % des jeunes enfants inuits vivaient avec leurs grands-parents sans leurs parents et 16 % vivaient dans des ménages de plusieurs générations (enfants, parents et grands-parents). Le pourcentage d'enfants inuits vivant avec leurs grands-parents est trois fois plus élevé que celui des enfants non autochtones (5 %) (graphique 3.3).

Graphique 3.3

Pourcentage des enfants inuits de moins de six ans vivant avec leurs grands-parents selon le type de famille, Canada, 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Bien que des raisons culturelles puissent expliquer le grand nombre de ménages de plusieurs générations chez les Inuits, on peut affirmer que la situation du logement des Inuits est un facteur contributif. Le pourcentage des enfants inuits de moins de six ans vivant dans un ménage surpeuplé (43 %) est plus de six fois supérieur à celui de la population non autochtone (7 %). Ce problème prédominait surtout dans le Nunavik où 59 % des enfants de moins de six ans vivaient dans un logement surpeuplé. Le Nunavik est également la région où l'on retrouvait le pourcentage le plus élevé de ménages de plusieurs générations : à peu près un enfant inuits sur cinq (21 %) de moins de six ans vivait dans un ménage composé d'enfants, des parents et des grands-parents (tableau 3.3).

Les personnes qui s'occupent des enfants inuits

Même si les membres de la famille immédiate sont principalement responsables de l'éducation des enfants inuits, dans bien des cas, cette responsabilité est partagée par de nombreux membres de la collectivité (Nunavut Arctic College).

En 2006, la vaste majorité des parents ou les tuteurs d'enfants inuits ont déclaré ne pas être la seule personne à élever l'enfant (91 %).

Les mères ont le plus souvent déclaré s'occuper de l'enfant (92 %), suivies des pères (77 %). Les grands-parents (46 %) et d'autres personnes apparentées (tantes, oncles, cousins, cousines, frères et sœurs) (47 %) comptaient également au nombre des personnes qui jouent un rôle dans l'éducation de l'enfant (tableau 3.1).

Tableau 3.1
Personnes qui s'occupent des enfants inuits de moins de six ans, 2006

Liens avec l'enfant	pourcentage
Mère	92
Père	77
Grands-parents	46
Autres personnes apparentées (tantes, oncles, cousins, cousines, frères et sœurs)	47
Autre (responsable de la garde, enseignant ou autre personne apparentée ou non apparentée)	19

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, on demandait aux parents des enfants inuits quelle était la fréquence de l'attention que les enfants recevaient de leurs parents, grands-parents, tantes, oncles, cousins, cousines, aînés, frères et sœurs, c'est-à-dire à quelle fréquence l'enfant et différentes personnes dans sa vie « parlent ou jouent ensemble, en concentrant leur attention l'un sur l'autre pendant au moins cinq minutes ».

Les mères étaient plus susceptibles d'accorder de l'attention à l'enfant au moins une fois par jour (92 %), suivies des pères (73 %), des frères et sœurs (73 %) et des grands-parents (43 %). La plupart des enfants inuits recevaient de l'attention de membres de la famille étendue au moins une fois par semaine (une attention à la fois quotidienne et hebdomadaire); 71 %, de leurs grands-parents; 72 %, de leurs tantes et oncles; et 69 %, de leurs cousins et cousines (tableau 3.2).

Tableau 3.2
Fréquence de l'attention portée aux enfants inuits, 2006

Liens avec l'enfant	Quotidienne	Hebdomadaire	Occasionnelle	Jamais	Sans objet	Non déclaré
	pourcentage					
Mère	92	2 ^E	x	x	x	4
Père	73	5	3	5	4	10
Frères et sœurs	73	2	1 ^E	2 ^E	18	4
Grands-parents	43	29	13	8	4	4
Tantes et oncles	42	30	15	7	2 ^E	4
Cousins et cousines	38	31	14	8	5	5
Aînés	14	21	16	32	10	7

Nota :

L'expression « Quotidienne » inclut les catégories de réponse « Plus d'une fois par jour » et « Une fois par jour ». L'expression « Hebdomadaire » inclut les catégories de réponse « Plus d'une fois par semaine » et « Une fois par semaine ». L'expression « Occasionnelle » inclut la catégorie de réponse « Moins d'une fois par semaine ». L'expression « Non déclaré » inclut « Non déclaré », « Ne sait pas » et « Refus ». L'expression « Mère » inclut la mère biologique, la belle-mère, la mère adoptive et la mère d'une famille d'accueil. L'expression « Père » inclut le père biologique, le beau-père, le père adoptif et le père d'une famille d'accueil.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Le statut socioéconomique des jeunes enfants inuits

En 2005, dans l'Inuit Nunaat, le revenu médian¹⁵ des Inuits s'élevait à 16 669 \$. À titre de comparaison, le revenu médian des non Autochtones à l'échelle nationale se chiffrait à 25 955 \$ (le revenu médian des non Autochtones vivant dans l'Inuit Nunaat était de 60 047 \$). La vie dans le Nord coûte plus cher qu'ailleurs. Selon une étude récente menée dans les collectivités éloignées du Nord, un panier d'aliments sains destiné à nourrir une famille de quatre personnes pendant une semaine coûterait entre 350 \$ et 450 \$. Dans le Sud, le même panier coûterait environ 200 \$ (Affaires indiennes et du Nord Canada, 2007).

À l'extérieur de l'Inuit Nunaat, de nombreux enfants inuits vivaient dans une famille économique à faible revenu. En 2006, 45 % des jeunes enfants inuits qui vivaient dans une région métropolitaine de recensement (RMR) (région urbaine où la population est d'au moins 100 000 habitants) habitaient dans une famille à faible revenu. À titre de comparaison, 21 % des jeunes enfants non autochtones dans les RMR vivaient dans une famille à faible revenu¹⁶.

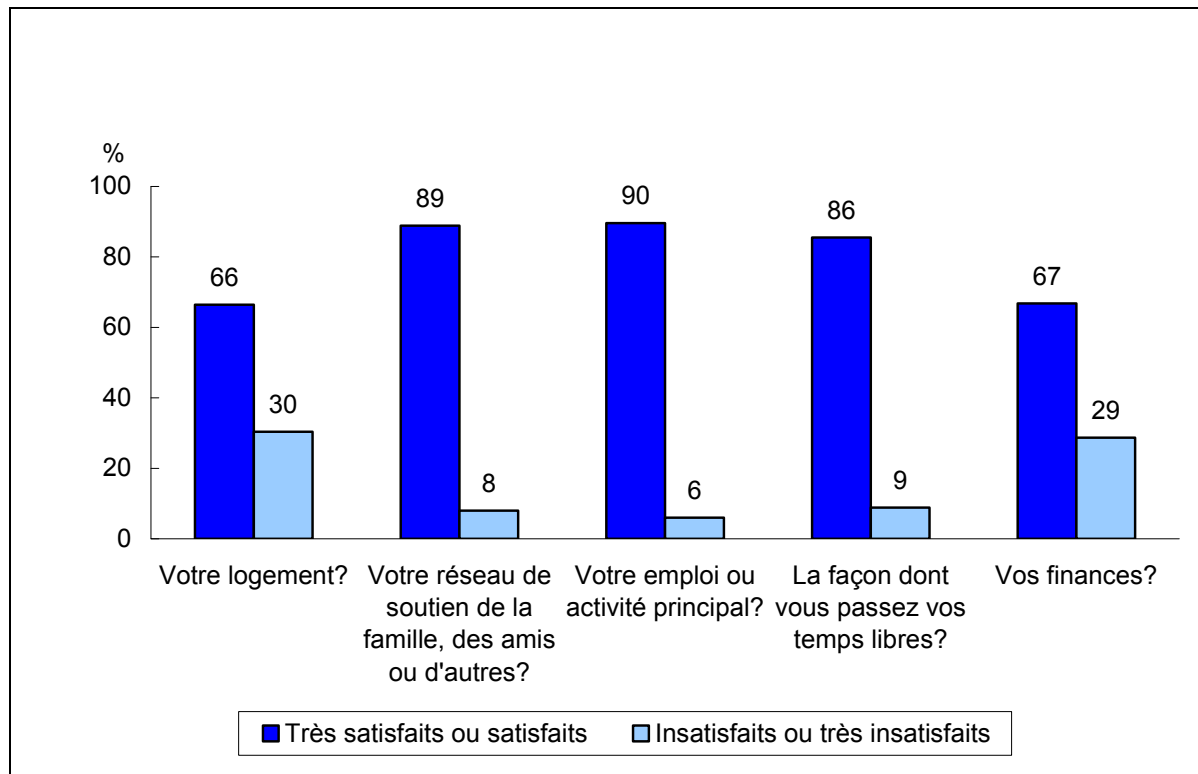
15. Le revenu s'entend ici du revenu total de toutes les sources, c'est à-dire le revenu d'emploi, le revenu tiré de programmes gouvernementaux, le revenu de pension, le revenu de placements et tout autre revenu monétaire reçu au cours de l'année civile 2005 par des personnes de 15 ans ou plus. Le revenu médian est calculé pour les particuliers touchant un revenu. Le montant médian est le niveau de revenu qui divise cette population en deux de sorte que la moitié de celle-ci reçoit moins que ce montant et l'autre moitié en reçoit plus.

16. Seuils de faible revenu avant impôt (SFR) – Le niveau de revenu auquel les familles ou les personnes ne faisant pas partie d'une famille économique devraient consacrer 20 points de pourcentage de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt, à la nourriture, au logement et aux vêtements. Les familles économiques du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et celles vivant dans des réserves indiennes ont été exclues parce que les seuils de faible revenu reposent sur certains modèles de dépenses et revenus qui ne sont pas disponibles à partir des données d'enquête pour l'ensemble de la population. La famille économique se définit comme un groupe de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont unies par les liens du sang, du mariage, de l'union libre ou de l'adoption. Un couple peut se composer de personnes de sexe opposé ou de même sexe. Pour 2006, les enfants en famille d'accueil sont inclus.

Les sentiments à l'égard du logement et de la vie quotidienne

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA), les parents ou les tuteurs devaient classer ce qu'ils pensaient de certains aspects de leur logement et de leur vie quotidienne. Parmi les catégories « logement », « réseau de soutien », « emploi ou activité principal », « temps libres » et « finances », les parents ou les tuteurs des jeunes enfants inuits ont déclaré être les moins satisfaits du « logement » et des « finances » (graphique 3.4).

Graphique 3.4
Parents ou tuteurs d'enfants inuits de moins de six ans répondant à la question : Comment évaluez-vous votre satisfaction par rapport à...



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les niveaux d'insatisfaction au sujet des « finances » et du « logement » étaient semblables dans les quatre régions inuit (il n'y a pas d'écarts statistiquement significatifs).

L'insatisfaction à l'égard du logement est probablement le reflet des conditions de logement relativement mauvaises de certains Inuit. Selon le Recensement de 2006, 29 % des enfants inuits de moins de six ans vivaient dans un logement qui avait besoin de réparations majeures, par rapport à 8 % des enfants non autochtones. Tel que susmentionné, 43 % des enfants inuits de moins de six ans vivaient également dans un logement surpeuplé, comparativement à 7 % des enfants non autochtones (tableau 3.3).

Tableau 3.3
Caractéristiques du logement, enfants inuits de moins de six ans selon la région inuit, 2006

Régions Inuit	Vivant dans un logement surpeuplé	Vivant dans un logement nécessitant des réparations importantes
	pourcentage	
Total – secteur de résidence inuit	43	29
Total – Inuit Nunaat (régions inuites)	49	32
Nunatsiavut	14	28
Nunavik	59	45
Nunavut	48	27
Régions d' Inuvialuit	28	26
Total - à l'extérieur de l'Inuit Nunaat	12	18

Nota :

Un logement est surpeuplé lorsqu'il y a plus d'une personne par pièce. On ne compte pas les pièces telles que la salle de bains, le hall d'entrée, le vestibule et les pièces utilisées uniquement pour affaires.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*.

Les sentiments à l'égard du quartier

Les recherches indiquent que le bien-être des enfants est lié à la « qualité » de la collectivité (Curtis et al., 2004). La présente partie examine les collectivités où vivent et grandissent les jeunes enfants inuits.

Les parents ou les tuteurs d'enfants inuits devaient classer leurs sentiments au sujet de leur collectivité selon une foule de caractéristiques. Les parents ou les tuteurs d'enfants inuits vivant dans l'Inuit Nunaat étaient moins susceptibles que ceux des enfants vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunaat de déclarer que leur collectivité était « excellente » ou « très bien » pour plusieurs de ces caractéristiques. Par exemple, alors que les parents de 27 % des enfants inuits vivant dans l'Inuit Nunaat ont déclaré que leur collectivité était « excellente » ou « très bien » parce qu'il y avait « suffisamment d'installations pour les enfants », 59 % des parents vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunaat pensaient de même (tableau 3.4).

Les jeunes enfants inuits du Nunavik étaient moins susceptibles que ceux de la plupart des autres régions d'avoir des parents ou des tuteurs qui ont jugé leur quartier « excellent » ou « très bien » en tant qu'endroit ayant de bonnes écoles, des garderies éducatives et des programmes d'éducation de la petite enfance. Selon l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, le pourcentage était de 34 % au Nunavik, comparativement à 42 % au Nunavut et à 47 % au Nunatsiavut. Dans la région Inuvialuite, le pourcentage correspondant était de 39 %, ce qui ne différait pas de façon significative de celui du Nunavik ou du Nunavut.

Les jeunes enfants inuits de la région inuvialuite étaient plus susceptibles que ceux de toutes les autres régions d'avoir des parents ou des tuteurs qui ont jugé leur quartier « excellent » ou « très bien » en tant qu'endroit ayant suffisamment d'installations pour les enfants, comme des centres communautaires, des patinoires, des gymnases et des parcs. Selon l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, le pourcentage était de 45 % dans la région inuvialuite, comparativement à 32 % au Nunatsiavut, à 27 % au Nunavut et à 23 % au Nunavik.

Tableau 3.4

Pourcentage, des enfants inuits dont les parents ou les tuteurs ont dit que leur collectivité était « excellente » ou « très bien » pour des caractéristiques sélectionnées, selon la région inuit, 2006

Caractéristiques collectivité	Total Inuit Nunaat †	Régions de l'Inuit Nunaat				Total – extérieur de l'Inuit Nunaat
		Nunatsiavut	Nunavik	Nunavut	Région d'Inuvialuit	
		pourcentage				
En tant qu'endroit ayant de bonnes écoles, des garderies éducatives et des programmes d'éducation de la petite enfance	40	47 *	34	42	39	59 *
En tant qu'endroit ayant suffisamment d'installations pour les enfants, par exemple, un centre communautaire, des patinoires, des gymnases, des parcs	27	32	23	27	45 *	59 *
En tant que collectivité sécuritaire	40	42	22 *	47 *	42	51 *
En tant qu'endroit ayant des établissements de santé	34	26 *	29	35	42 *	45 *
En tant qu'endroit où les membres sont activement engagés dans la vie collective	29	37 *	22 *	31	32	46 *
En tant que lieu offrant des activités culturelles des Premières nations, des Métis et des Inuits	31	21 *	26	33	36	18 *

† groupe de référence

* écart statistiquement significatif par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$ Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les jeunes enfants inuits du Nunavik étaient moins susceptibles que ceux de toutes les autres régions d'avoir des parents ou des tuteurs qui ont jugé leur quartier « excellent » ou « très bien » en tant que collectivité sécuritaire. Selon l'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) de 2006, le pourcentage était de 22 % au Nunavik, comparativement à 42 % tant au Nunatsiavut que dans la région Inuvialuite et à 47 % au Nunavut.

Les activités culturelles

La participation à des activités traditionnelles et culturelles

En 2006, environ 63 % des enfants inuits de moins de six ans et vivant dans l'Inuit Nunaat avaient pris part ou assisté à des activités inuites traditionnelles, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et cérémonies, et 58 % avaient pris part à des activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de camping. Les jeunes enfants inuits vivant dans l'Inuit Nunaat étaient plus susceptibles de prendre part à ces activités que ceux vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunaat.

En 2006, 60 % des enfants inuits de moins de six ans et vivant dans l'Inuit Nunaat et 33 % de ceux vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunaat avaient participé à des activités saisonnières, comme ramasser des œufs d'oies ou des plantes sauvages, par exemple, des petits fruits, du foin d'odeur, des racines et du riz sauvage (tableau 3.5).

Tableau 3.5

Pourcentage, des enfants inuits de moins de six ans qui ont pris part à des activités traditionnelles sélectionnées, 2006

Type d'activités traditionnelles	Inuit Nunaat †	Extérieur de l'Inuit Nunaat
	pourcentage	
Ayant participé ou assisté à des activités traditionnelles des Premières nations, des Métis ou des Inuit, telles que des chants, des danses du tambour, du violon folklorique, des rassemblements et des cérémonies	63	36 *
Ayant participé à des activités saisonnières, par exemple, ramasser des œufs d'oies ou des plantes sauvages, des petits fruits, du foin d'odeur, des racines ou du riz sauvage	60	33 *
Ayant pris part à des activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de camping	58	45 *

† groupe de référence

* écart statistiquement significatif par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Nota :

Inclut les personnes ayant déclaré avoir participé à cette activité « Plus d'une fois par jour », « Une fois par jour », « Plus d'une fois par semaine », « Au moins une fois par mois », « Au moins une fois par an » et « Moins d'une fois par an ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Dans toutes les régions de l'Inuit Nunaat, à peu près six enfants inuits sur dix avaient participé, au moins une fois, à des activités traditionnelles, telles que des chants, des danses du tambour ou des rassemblements, et ont pris part à des activités de chasse, de pêche, de piégeage ou de camping. La participation à des activités saisonnières, comme ramasser des œufs ou des petits fruits, était plus courante chez les enfants inuits du Nunatsiavut (74 %) et du Nunavik (66 %) que dans le Nunavut (57 %) et la région de l'Inuvialuit (55 %).

De l'aide pour comprendre l'histoire et la culture inuit

En 2006, les deux tiers des enfants inuits connaissaient une personne qui les aidait à comprendre la culture et l'histoire inuit (65 %).

Parmi ceux qui connaissaient une personne pour les aider à comprendre l'histoire et la culture inuit, la plupart étaient instruits par leurs parents (76 %) et leurs grands-parents (60 %) (tableau 3.6).

Tableau 3.6
Personnes qui aident les enfants inuits à comprendre la culture et l'histoire inuit, 2006

Liens à l'enfant	pourcentage
Mère ou père	76
Grand-père ou grand-mère	60
Tante ou oncle	35
Enseignant ou responsable de la garde	24
Frère ou sœur	17
Aînés	16
Quelqu'un d'autre	7

Nota :

Dans l'enquête, les parents ou les tuteurs devaient répondre à la question suivante : « Est-ce que quelqu'un aide <nom de l'enfant> à comprendre la culture et l'histoire des Premières nations, des Métis ou des Inuits? ».

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les services de garde

En 2006, 40 % des enfants inuits de moins de six ans bénéficiaient d'une certaine forme de service de garde. Dans le présent rapport, on entend par services de garde, la garde d'un enfant par une personne autre qu'un parent, notamment une garderie, une garderie éducative ou la garde préscolaire, le programme Bon départ, un programme de garderie avant et après l'école et la garde par une personne apparentée ou une autre personne. Il s'agit de services réguliers prodigués de façon constante et non de services de garde ponctuels (p. ex., ceux utilisés au besoin). Sont exclus de cette analyse les enfants qui fréquentent actuellement une école.

Il faut souligner que ces données renvoient au *principal* service de garde, c'est-à-dire celui où l'enfant passe le plus de temps. Environ 9 % des enfants inuits de moins de six ans recevaient plus d'une forme de service de garde.

Parmi les jeunes enfants autochtones qui se faisaient garder, 54 % étaient dans une garderie ou un centre de la petite enfance. Il s'agit du service de garde d'enfants mentionné le plus souvent. Environ 19 % se faisaient garder par une personne apparentée, soit à la maison de l'enfant (11 %) ou dans celle de quelqu'un d'autre (9 %). Environ 8 % se faisaient garder par une personne non apparentée à la maison d'une autre personne (tableau 3.7).

Tableau 3.7
Type de service de garde, enfants inuits de moins de six ans actuellement en service de garde, 2006

Type de service de garde	pourcentage
Garderie / centre de la petite enfance	54
À la maison de l'enfant, par une personne apparentée	11
Dans une autre maison, par une personne apparentée	9
Garderie éducative / garde préscolaire / programme Bon départ	8 ^E
Dans une autre maison, par une personne non apparentée	8 ^E
À la maison de l'enfant, par une personne non apparentée	6 ^E

Nota :

Exclut les enfants qui fréquentent actuellement une école. Les pourcentages peuvent ne pas donner 100 parce que les données manquantes (c.-à-d. « Ne sait pas », « Refus » et « Non déclaré ») ont été incluses dans le calcul de toutes les estimations.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

Les enfants se font garder pour une foule de raisons. Les services de garde sont souvent nécessaires aux parents qui travaillent : en 2006, de nombreux enfants inuits (78 %) se faisaient garder parce que le parent ou le tuteur était au travail et 11 % parce que le parent ou le tuteur était aux études. Environ 15 % des parents ou les tuteurs des enfants inuits ont déclaré recourir à des services de garde pour offrir à leurs enfants des occasions de développement.

Les services de garde qui font la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles

En 2006, 90 % des enfants inuits fréquentaient un service de garde leur offrant la possibilité de participer à des activités d'apprentissage, comme les chansons, les histoires, les jeux éducatifs, tandis que 56 % étaient dans un service de garde qui favorisait les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles. Dans l'Inuit Nunaat, 70 % des jeunes enfants inuits fréquentaient un service de garde favorisant les valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles, un taux bien plus élevé que celui des enfants des Premières nations vivant hors réserve (24 %) et des enfants métis (14 %).

Par ailleurs, 59 % des enfants inuits de moins de six ans fréquentaient un service de garde où on parlait la langue inuit. Dans l'Inuit Nunaat, ce pourcentage s'élevait à 82 %.

Résumé

Les enfants inuits se distinguent de ceux des Premières nations et des métis par leur culture et leur histoire. Selon les données, les familles inuites sont grandes, souvent composées d'au moins quatre enfants. Il est manifeste que la tradition de l'adoption selon la coutume est largement répandue chez les Inuit, comme en témoigne le pourcentage relativement élevé d'enfants inuits vivant avec un parent adoptif qui a répondu à l'enquête à titre de parent ou de tuteur. Bien des enfants inuit vivent dans une famille de plusieurs générations avec la présence de grands-parents. Les enfants inuits habitent dans des logements qui sont parmi les plus surpeuplés au Canada et quelques parents ou tuteurs ont déclaré être insatisfaits de leur logement.

Les enfants inuits ont souvent un réseau étendu de personnes qui s'occupe de leur éducation, notamment leurs parents, grands-parents, tantes et oncles. De même, ils sont souvent entourés d'un réseau de personnes qui les aident à comprendre leur culture. Les parents ou les tuteurs d'un pourcentage plus élevé d'enfants inuits que d'enfants métis et des Premières nations vivant hors réserve ont déclaré que leur collectivité était « excellente » ou « très bien » comme lieu offrant des activités culturelles. Un pourcentage plus élevé d'enfant inuits de l'Inuit Nunaat (63 %) que ceux vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunaat (36 %) avait assisté à des activités traditionnelles telles que les danses du tambour ou les rassemblements. Dans l'Inuit Nunaat, le taux des « bonnes écoles », « installations suffisantes pour les enfants » et « d'établissements de santé » n'était pas aussi élevé que celui de l'extérieur de l'Inuit Nunaat.

L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) est une source riche de données offrant beaucoup de possibilités de continuer la recherche sur ces questions. Par exemple, on pourrait étudier plus à fond certains indicateurs de la vigueur et des résiliences culturelles et communautaires. Les mesures conventionnelles du bien-être ne conviennent peut-être pas aux Inuit et l'EEA s'avère peut-être une source de données qui permettrait d'élaborer des indicateurs plus utiles et applicables aux jeunes enfants inuits.

Références

- Ball, Jessica. (2002). « The challenge of creating an optimal learning environment in child care: Cross-cultural perspectives », *Enhancing Caregiver Language Facilitation in Child Care Settings, Proceedings from the Symposium of the Canadian Language and Literacy Research Network*, Toronto, 18 octobre 2002, Université McGill et Université de Toronto, Centre Hanen.
- Conseil Canadien sur l'apprentissage. (2007). *Rapport sur l'état de l'apprentissage chez les jeunes enfants*, août <http://www.ccl-cca.ca/NR/rdonlyres/5B68E535-33F8-4399-905F-19E6970DB2C3/0/ECLENG28aout2.pdf>
- Conseil Canadien de développement social, (2006). *Le progrès des enfants et des jeunes au Canada*, Ottawa, septembre
- Curtis, Lori J. et al. (2004). « Child well-being and neighbourhood quality : evidence from the Canadian National Longitudinal Survey of Children and Youth », « *Social Science and Medicine* », 58, 10, mai
- Ekho, Nagi and Vgsuralik Ottokie (2000). « *Interviewing Elders Serie: 3: Child Reading Practices* » <http://www.nac.nu.ca/OnlineBookSite/vol3/introduction.html>
- Affaire indiennes et du nord Canada, (2007). Panier de provisions nordique révisé – Principales constatations tirées des enquêtes sur les prix de 2006 et 2007, *Programme aliments-poste : Coût des aliments*, <http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/nap/air/hpsr0607-eng.asp>
- Métis nation de l'Ontario, (2006). « *Statement of the Prime Purpose of the Métis Nation of Ontario* », Ottawa, http://www.metisnation.org/gov_bodies/prime_purpose.html.
- Pauktuutit inuit women of Canada, (2006). *The Inuit Way: A Guide to Inuit Culture*, avril, http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/pauktuutit/InuitWay_e.pdf.
- Commission royale sur les peuples autochtones, (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, 3 - Vers un ressourcement. Ottawa : Gouvernement du Canada http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/si1_f.html#Volume%203
- Stairs, Arlene Holland et al. (2002). « Considerations for Evaluating 'good care' in Canadian Aboriginal Early Childhood Settings ». *McGill Journal of Education*. 37, 3, automne.
- Statistique Canada. (2005). *Les femmes au Canada 2005*. Ottawa, produit n° 89-503-XIF au catalogue.
- Statistique Canada, (2008). *Peuples autochtones du Canada, 2006 : Inuit, Métis et Premières nations, Recensement de 2006* : Ottawa, produit n° 97-558-XIF au catalogue.
- Tungasuvvingat inuit. (2008) « *Inuit Children* », Ottawa, <http://www.ontarioinuit.ca/html/children.htm>